
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Onzième séance – Mardi 6 septembre 2022, à 17 h 30

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 17 h 30 dans la salle de l'Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{mes} Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, MM. Simon Brandt, Timothée Fontolliet, M^{me} Monica Granda, M. Pascal Holenweg, M^{mes} Amanda Ojalvo et Elena Ursache.*

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire, M. Alfonso Gomez, vice-président, M. Sami Kanaan, conseiller administratif, M^{mes} Frédérique Perler et Christina Kitsos, conseillères administratives.*

CONVOCATION

Par lettre du 24 août 2022, le Conseil municipal est convoqué dans la salle de l'Hôtel de Ville pour mardi 6 septembre et mercredi 7 septembre 2022, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confiés ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Je souhaite fournir au Conseil municipal un certain nombre d'éléments concernant l'affaire relative à l'opération de dégrappage de bitume qui s'est déroulée le 22 juin 2022 aux Pâquis – et cela, de manière à répondre aux questions orales encore en suspens après la séance extraordinaire du Conseil municipal du 5 juillet 2022.

Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, lors de sa séance du 24 août dernier, le Conseil administratif a pris acte de la teneur du rapport de M^{me} Christine Junod, ancienne magistrate de l'ordre judiciaire, qu'il avait mandatée pour faire la lumière sur le déroulement des faits relatifs à cette opération de dégrappage. Vu la teneur du rapport de M^{me} Junod et à toutes fins utiles, le Conseil administratif a décidé d'en transmettre un tirage au procureur général et au conseiller d'Etat chargé des affaires communales. En outre, par souci de transparence, une version – certes légèrement amendée, pour tenir compte des exigences relatives à la protection de la personnalité – a été transmise le 24 août aux membres du Conseil municipal et aux médias. Toujours par souci de transparence, cette version a également été publiée sur le site internet de la Ville, dans la section relative aux communiqués de presse.

A notre sens, le rapport de M^{me} Junod qui a été rendu public fournit les réponses à la plupart des questions orales posées lors de la séance extraordinaire du Conseil municipal du 5 juillet 2022. Le Conseil administratif a notamment pris acte du fait que, à teneur des conclusions dudit rapport, M^{me} Perler n'avait pu octroyer d'autorisation aux organisateurs de l'opération, lesquels avaient exploité certaines difficultés de communication au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité.

Sur la base des conclusions de ce rapport, le Conseil administratif a décidé – nous avons communiqué là-dessus le 24 août dernier – de prononcer, par l'intermédiaire du département de la sécurité et des sports, une amende administrative aux organisateurs de cette opération pour non-respect des conditions

d'autorisation, de facturer aux organisateurs les frais de remise en état du domaine public et d'examiner l'opportunité que des mesures administratives soient prises au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. A ce sujet, je passerai la parole à ma collègue M^{me} Perler, qui pourra vous en dire davantage. En ce qui concerne l'amende, la procédure administrative est en cours au sein de mon département, avec une phase prévoyant le droit d'être entendu.

Pour le surplus, s'agissant de deux questions orales adressées au Conseil administratif par M^{me} Richard et M^{me} Kraft-Babel le 5 juillet dernier et auxquelles le rapport n'apporte pas d'éléments de réponse, je peux répondre comme suit.

M^{me} Richard demandait comment les associations s'étaient procuré le matériel-piqueur. Le Conseil administratif n'a pas connaissance des modalités utilisées par les associations pour se procurer de tels outils, mais il va de soi que ces outils n'ont pas été mis à disposition par un service de la Ville, si tel était le sens de la question.

M^{me} Kraft-Babel demandait si des membres du Conseil municipal étaient membres des associations ayant participé à l'action de dégrappage de bitume aux Pâquis. A ce sujet, Madame la conseillère municipale, je vous invite à consulter le site internet du Conseil municipal de la Ville de Genève, sur lequel vous trouverez tous les liens d'intérêt de ses membres.

Voilà, Madame la présidente, je vous invite maintenant à bien vouloir céder la parole à ma collègue Frédérique Perler, qui pourra apporter au Conseil municipal des éléments d'information concernant les mesures au sein de son département. Je vous remercie pour votre attention.

La présidente. Je vous remercie, Madame la maire. Madame Frédérique Perler, conseillère administrative, vous avez la parole.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci, Madame la présidente. Merci, Madame la maire. A la suite de la communication de M^{me} la maire, je dirai ce qui suit. Comme annoncé dans son communiqué de presse du 24 août, le Conseil administratif a décidé notamment d'examiner l'opportunité que des mesures soient prises au sein du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité. Pour compléter les propos de M^{me} la maire, Mesdames et Messieurs, je vous fais part des éléments suivants.

En premier lieu, la nouvelle codirection du département est maintenant en place et ce, depuis le 1^{er} septembre dernier. Il s'agira pour elle d'examiner les directives, les processus de décision et les flux d'information. Nous avons d'ores

et déjà procédé à des ajustements, par exemple la rédaction de procès-verbaux officiels lors des rencontres avec les associations ou la confirmation écrite des décisions prises, pour optimiser le fonctionnement du département. Nous allons poursuivre dans cette voie.

En second lieu et parallèlement, j'ai donné mandat à la codirection d'entendre les personnes concernées et de prendre toutes les mesures qui seraient appropriées, dans le cas d'espèce, d'ici à la fin de l'année 2022. Enfin, pour pallier le sous-effectif dont souffre le département, une demande d'attribution de nouveaux postes a été faite dans le cadre du projet de budget 2023.

Pour le surplus, je vais répondre à deux questions orales dont la réponse n'est pas contenue dans le rapport de M^{me} Christine Junod. Je commence par la question de M^{me} Carron, qui demandait si un accord avait été passé avec les associations concernées. Je réponds que, comme cela ressort de manière univoque du rapport établi par M^{me} Junod, aucun accord n'a été passé avec les organisateurs et aucune autorisation de procéder à cette opération ne leur a été donnée, dès lors que je n'avais au demeurant pas la moindre compétence pour le faire.

Deuxième question, pour terminer: M. Daniel Dany Pastore se demandait pourquoi ne pas proposer à la commission de l'aménagement et de l'environnement l'idée de planter des arbres aux Pâquis. Je rappelle ici que de nombreuses demandes de végétalisation de ce quartier ont été soumises au Conseil municipal ces dernières années, la dernière en date étant la pétition P-436 intitulée «Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis Croix-verte», dont le renvoi au Conseil administratif a été voté en novembre 2021, pour la réalisation de la croix verte. Je vous laisse donc le soin de prendre connaissance – si ce n'est déjà fait – du rapport P-436 A sur cette pétition, Mesdames et Messieurs, afin de vous informer sur la mise en œuvre de ce projet prévue en plusieurs étapes par le département.

Si vous le permettez, Madame la présidente, j'ai maintenant une autre communication à faire. Il s'agit de la fermeture provisoire du préau de l'école de Pâquis-Centre. Suite à la motion M-1709 intitulée «Ecole des Pâquis: il y a urgence», votée par votre Conseil municipal le 28 juin dernier, et au dépôt de diverses pétitions de parents d'élèves qui nous sont parvenues durant l'été, nous avons une commande claire du Conseil municipal, ainsi que du département de M^{me} Christina Kitsos et de la population, pour fermer au plus vite – provisoirement – le préau de l'école de Pâquis-Centre, en attendant la fermeture définitive prévue dans le cadre de la proposition PR-1501, actuellement à l'étude en commission des travaux et des constructions.

Le département que je préside va donc lancer un appel d'offres selon une procédure de gré à gré et déposer la demande d'autorisation de construire, afin de procéder au plus vite à la fermeture du préau. Ce préau – de manière provisoire

et conformément à la demande du plénum – sera entouré d’un grillage de jardin à simple torsion avec des poteaux en serrurerie. Nous sommes en train de définir sa hauteur avec le Service des écoles et institutions pour l’enfance, pour savoir si nous le ferons à 1,50 m ou à 1,80 m de haut. Ce grillage viendra s’appuyer sur la barrière existante. Comme je vous le disais, Mesdames et Messieurs, il correspond à un grillage de type jardin. Les entrées du préau seront fermées par des portails et accessibles aux usagers et usagers via un système de contrôle de badges.

Ce dispositif ne constitue absolument pas une solution pérenne. Il s’agira donc de le démonter en temps voulu afin de laisser place au projet définitif, lorsque la demande de crédit de la proposition PR-1501 sera votée par le Conseil municipal. Je rappelle que cette proposition est actuellement à l’étude en commission des travaux et des constructions, où elle a été renvoyée par le Conseil municipal en janvier 2022.

En attendant, l’installation provisoire que je viens de décrire nécessite une demande d’autorisation de construire, qui prendra la forme d’une procédure accélérée. Nous solliciterons le Canton dès son dépôt, afin qu’elle soit délivrée aussi vite que possible. S’agissant de l’appel d’offres, qui sera lancé parallèlement au dépôt de l’autorisation de construire, il conviendra de prévoir une procédure de gré à gré pour respecter la loi fédérale sur les marchés publics (LMP).

Enfin, pour ce qui est du planning de l’opération, dès que le marché sera attribué – ce qui prendra une semaine à dix jours – et l’autorisation obtenue, le chantier pourra démarrer et nécessitera environ trois semaines de travaux sur le temps scolaire, afin de faire au plus vite. La barrière sera ainsi en place dans environ un mois, au plus court. Quant au coût de cette opération, il faut compter environ 60 000 francs, qui seront pris sur le budget du département. Voilà, je vous remercie de votre attention, Mesdames et Messieurs.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Tout d’abord, nous avons appris avec tristesse le décès de M. Jacky Farine, appelé Jack Yfar, ancien conseiller municipal de juin 1967 à janvier 1978 sur les bancs du groupe Parti du travail et imprésario qui a animé la ville en organisant plus de 5000 concerts. Nous avons aussi appris le décès de M. Gilbert Schreyer, conseiller municipal de juin 2007 à mai 2011, puis de novembre 2013 à mai 2015 sur les bancs de l’Union démocratique du centre. Nous avons également le chagrin d’annoncer le décès survenu cet été de M. Philippe Cohen, ancien directeur du ballet du Grand Théâtre de Genève, quelques semaines après qu’il a pris sa retraite. Il a dirigé le ballet durant dix-neuf ans. Nous présentons nos sincères

condoléances à leurs familles et à leurs proches. Je vous invite à vous lever pour une minute de silence, Mesdames et Messieurs.

(L'assemblée observe une minute de silence.)

Je passe à l'annonce de la correspondance. Premièrement, nous avons reçu un courrier de M^{me} Marguerite et M. Francis Magnin concernant l'assainissement du bruit routier au boulevard de la Cluse et la disparition du petit parc sis rue Barthélémy-Menn. Deuxièmement, nous avons reçu un courrier à l'attention de M^{me} Perler daté du 23 août 2022 et émanant de l'association Ô Vivre Ensemble, représentée par M^e Christian Lüscher, concernant les aménagements estivaux du quartier des Eaux-Vives. Ces correspondances vous ont été transmises par courriel respectivement le 30 août et le 2 septembre 2022, Mesdames et Messieurs. *(Voir annexes à la fin du point de séance.)*

Je vous annonce également la présence d'informaticiens de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) jusqu'à 19 h dans la salle des Deux-Cents. Si vous avez des questions et des problèmes informatiques, vous pouvez vous adresser à eux.

Je vous annonce aussi que différentes autorités municipales – notamment celles de Coppet – ont été ravies de nous recevoir lors de notre sortie annuelle et nous remercient chaleureusement de notre intérêt pour leur commune.

J'ai le plaisir de vous inviter au vernissage de notre livre de la 180^e année législative intitulé *Le Mémorial, chronique d'une ville qui s'écrit au présent*, demain à 19 h dans le hall. Votre exemplaire vous y attend.

Par ailleurs, il y a une modification de notre ordre du jour. Les points 15 et 16, soit respectivement les rapports PRD-277 A et PRD-195 A, seront traités à la session d'octobre avec tous les autres projets de délibération qui restaient dans le pipeline.

Enfin, je rappelle les objets qui seront traités de manière liée: les points 117 et 118, soit les motions M-1368 et M-1377 ayant trait à la sécurité communale et à la violence envers les femmes; les points 127 et 128, soit les motions M-1528 et M-1529 portant sur le soutien aux habitant-e-s de la Ville en matière d'emploi et en période post-Covid.

De :
A : commissions.scm@ville-ge.ch
Cc :
Date : 23.06.2022 16:26
Objet : question au Conseil municipal

Madame, Monsieur,
concernant les propositions acceptées dans vos séances de février, mars et avril 2022 :
Nous lisons dans "Vivre à Genève" :

Numéro PR 1431 :

Nous habitons depuis 46 ans au rez-de-chaussée du boulevard de la Cluse au numéro 31.
La circulation automobile est devenue insupportable et nous ne pouvons plus ouvrir nos
fenêtres que deux ou trois heures tôt les dimanches matin pour aérer notre appartement.
De plus, depuis maintenant quelques jours, le bus des TPG numéro 7 passe tous les quart
d'heure sous nos fenêtre en raison des travaux sur l'avenue de la Roseraie !!!

1) La Ville de Genève a-t-elle prévu de nous faire bénéficier d'un revêtement phonoabsorbant
?

2) Puis dans un second temps de limiter la circulation à 20 km/h la nuit ?

Quelles autres mesures le Conseil Municipal a-t-il prévu à court terme pour nous aider à
continuer à vivre en bordure de cette artère beaucoup trop fréquentée par de nombreux
véhicules bruyants et polluants ?

En ce qui concerne le **numéro PR 1452** :

Autrefois - il n'y a pas plus de 3 ans - nous avions un tout petit parc un peu herborisé par une
haie de verdure dans le prolongement de la Rue B. Menn.

En raison de la construction d'un grand immeuble des HUG, nous avons non seulement perdu
plusieurs heures de soleil en raison de la hauteur de ce bâtiment, mais aussi le petit parc...!

Il était pourtant le bienvenu dans la partie du quartier où nous habitons car le parc le plus
proche est trop loin pour que nous puissions profiter de sa fraîcheur et de son calme (même
tout relatif s'agissant de celui des Augustins...)

Merci d'avance de bien vouloir nous répondre !

Avec nos meilleures salutations

Marguerite et Francis Magnin

**RECOMMANDÉ**

Madame Frédérique PERLER
Conseillère administrative
Rue de l'Hôtel-de-Ville 4
1204 Genève

CMS von Erlach Partners SA

Rue Bovy-Lysberg 2
Case Postale 5067
1211 Genève 3

T +41 22 311 00 10
F +41 22 311 00 20

cms.law

Christian Lüscher, LL.M.

Avocat | Associé
christian.luscher@cms-vep.com

Aménagements estivaux du quartier des Eaux-Vives

Le 23 août 2022

G000004732.130004/5879070.1

Opposition de l'Association Ô Vivre Ensemble

Madame la Conseillère administrative,

Je vous informe avoir été consulté par l'Association Ô Vivre Ensemble, qui m'a confié la défense de ses intérêts dans le cadre de la problématique visée en référence. Vous trouverez en annexe une procuration justifiant de mes pouvoirs.

Élection de domicile est faite en l'Étude.

Par la présente, les habitants et commerçants du quartier des Eaux-Vives souhaitent vous faire part de leurs inquiétudes et agir en conséquence.

Dans un premier temps, les habitants et commerçants du quartier des Eaux-Vives ont décidé de se réunir autour d'un but commun et créer l'Association Ô Vivre Ensemble afin de pouvoir défendre les intérêts des habitants et commerces du quartier.

L'association est composée de pas moins de 60 commerces et entreprises et 40 habitants du quartier.

La possibilité de pouvoir être entendus et faire des recommandations dans le futur est l'une des principales préoccupations des membres.

Dans un second temps, la création de l'association avait également pour finalité de s'opposer à la poursuite des aménagements estivaux actuellement mis en place dans le quartier des Eaux-Vives.

Les avocats admis en Suisse ou dans un État de l'UE/AELE sont inscrits au registre des avocats du canton de leur adresse professionnelle.

Implantations CMS: Aberdeen, Abu Dhabi, Alger, Amsterdam, Anvers, Barcelone, Belgrade, Berlin, Bergen, Bogota, Bratislava, Bristol, Bruxelles, Bucarest, Budapest, Casablanca, Cologne, Dubaï, Düsseldorf, Edimbourg, Francfort, Funchal, Genève, Glasgow, Hambourg, Hong Kong, Istanbul, Johannesburg, Kiev, Leipzig, Lima, Lisbonne, Liverpool, Ljubljana, Londres, Luanda, Luxembourg, Lyon, Madrid, Manchester, Mascate, Mexico, Milan, Mombasa, Monaco, Munich, Nairobi, Oslo, Paris, Pékin, Podgorica, Poznań, Prague, Reading, Rio de Janeiro, Rome, Santiago du Chili, Sarajevo, Shanghai, Sheffield, Singapour, Skopje, Sofia, Stavanger, Strasbourg, Stuttgart, Tel-Aviv, Tirane, Utrecht, Varsovie, Vienne, Zagreb et Zurich



Les aménagements estivaux dont il est question consistent à piétonniser des tronçons de rues ainsi qu'à élargir les trottoirs.

Pour ce faire :

- à la rue de Montchoisy, le tronçon situé entre la rue du 31-Décembre et la rue Maunoir a été fermé à la circulation ;
- le tronçon entre la rue des Vollandes et la rue Maunoir est à sens unique (en direction de la rue Maunoir) ;
- à la rue Sillem, le tronçon situé entre la rue du Clos et l'avenue de la Grenade a également été fermé à la circulation ;
- à la rue du Nant, le trottoir a été élargi par un platelage en bois.

Ces mesures ont néanmoins des effets indésirables et inquiétants pour les habitants et commerçants du quartier.

Ces derniers défendent leur garantie d'accessibilité dans le quartier des Eaux-Vives, leur liberté du choix de mode de transport et les possibilités de stationnement, la non-fermeture de tronçons de rues ouvertes à la libre circulation, leur garantie de mobilité dans et à travers le quartier et le maintien et l'amélioration de la fluidité du trafic.

Par conséquent, une pétition intitulée "*Proposition de mettre un terme à l'expérience estivale menée dans le quartier des Eaux-Vives*" a été déposée ce jour par-devant le Conseil municipal de la Ville de Genève.

L'extension des zones piétonnes à proximité de diverses entrées d'immeubles, de commerces et ateliers du quartier ainsi que la fermeture d'une partie de la rue de Montchoisy ont plusieurs effets indésirables que les pouvoirs publics ne semblent pas avoir pris en compte.

Pourtant, si les habitants et commerçants avaient été consultés et un transport sur place réalisé avant la mise en place des aménagements estivaux, il aurait été aisé de se rendre compte des obstacles rencontrés.

Je souhaite par conséquent vous inviter à entendre les membres de l'association et ainsi constater les difficultés que rencontrent les habitants et commerçants du quartier depuis la mise en place de cet aménagement estival.

Les pouvoirs publics n'envisageaient certainement pas que de telles difficultés émaneraient de cet aménagement estival lorsqu'ils ont suivi aveuglement l'Association VAEV qui n'a visiblement pas de connaissance en aménagement du territoire et n'avait pas envisagé les conséquences défavorables, ni consulté les habitants et commerçant du quartier.

Les habitants et commerçants du quartier ont constaté que le but de cette association va à l'encontre de leurs intérêts. L'expérience estivale mise en place a pour conséquence d'impacter négativement la vie des uns et les intérêts économiques des autres.

Premièrement, l'accès au quartier est désormais difficile tant pour les personnes âgées, que pour les personnes en béquilles ou à mobilité réduite. En effet, les voitures et les taxis se trouvent dans l'impossibilité d'attendre dans les rues sans que cela ne gêne d'autres automobilistes. Ils sont contraints d'attendre plus loin, ce qui force les personnes vulnérables à faire des déplacements qui ne sont pas compatibles avec leur état de santé.

Les cyclistes sont contraints de rouler sur les trottoirs et d'emprunter des rues à sens unique, ce qui représente un réel danger tant pour eux-mêmes que les autres usagers de la route.

Le temps que prennent les ambulances et voitures de police pour accéder au quartier a pour conséquence une prise en charge tardive des cas d'urgence.

Deuxièmement, la difficulté d'accès au quartier a également pour effet que les personnes désertent la zone, ce qui impacte la santé économique et le chiffre d'affaires des commerces du quartier. En effet, de nombreux commerçants vivent du passage et du transit. Afin de compenser la perte de leur chiffre d'affaires et l'absence de clientèle, certains commerçants se voient obligés d'effectuer des livraisons à domicile et par conséquent surfacturer.

Si les commerces marchent mal, les employeurs seront contraints de licencier du personnel alors-même qu'ils sortent à peine de la crise provoquée par le Covid-19.

Les livraisons quotidiennes des commerçants sont rendues extrêmement difficiles, les voitures et camions prennent énormément de temps à arriver et repartir du quartier. Les livreurs et automobilistes doivent emprunter le peu de rues accessibles qui restent et qui sont déjà sur-empruntées. Ils doivent notamment décharger les marchandises loin des commerces et entreprises, ce qui contraint les commerçants à mobiliser plusieurs de leurs collaborateurs pour se rendre au lieu de livraison et transporter la marchandise, ce qui représente une charge et une perte de temps considérables.

De surcroît, de nombreuses places de stationnement ont été supprimées, sans que les pouvoirs publics ne proposent d'alternatives, telles que des parkings, ce qui est regrettable.

Troisièmement, les nerfs des habitants et commerçants sont mis à rude épreuve. Certains se retrouvent coincés dans des embouteillages, ce qui diminue leur productivité. D'autres entendent depuis chez eux les ambulances et leurs sirènes bruyantes ainsi que les klaxons d'automobilistes en désespoir. Pour votre information, un décès a déjà eu lieu dans le quartier en raison du retard de l'ambulance et un passage à tabac s'est également déroulé entre un automobiliste et une voiture de livraison. Vous en conviendrez, il ne s'agit pas de cas bagatelles.

Après la pandémie du Covid-19 dont la population commence à peine à se remettre, le vivre-ensemble devrait être favorisé et mis en avant par les pouvoirs publics.

Quatrièmement, les pétitionnaires remarquent que la pollution est d'autant plus forte actuellement car les automobiles doivent s'arrêter pour se croiser et faire plus de trajet pour trouver une place de stationnement. Par ailleurs, la fermeture de portions ne fait que créer des détours et déplacer les nuisances et le trafic vers des rues adjacentes. Les buts premiers poursuivis par la mise en place des aménagements concernés, à savoir la durabilité et l'écologie, ne sont donc pas remplis.



Enfin, il me semble judicieux de vous rappeler qu'en l'absence d'une alternative qualitative pour contourner le quartier des Eaux-Vives, il est très difficile d'envisager des fermetures de rues, encore plus lorsqu'elles poursuivent des buts mal définis. En effet, toute restriction d'un droit fondamental doit être fondée sur une base légale, justifiée par un intérêt public ou par la protection d'un droit fondamental d'autrui et proportionnée au but visé.

Au vu de ce qui précède, les membres de l'association s'opposent au maintien de l'aménagement estival mis en place dans le quartier des Eaux-Vives. Ils demandent la cessation de l'aménagement estival à la fin du délai de 60 jours, initialement prévu, et pas un jour de plus, et la remise en état de la circulation dans les deux sens, des places de stationnement et des trottoirs.

Des rumeurs selon lesquelles ces aménagements seront retirés au début du mois de septembre, mais réimplantés l'année prochaine circulent. Or, il est hors de question pour ma mandante que ces aménagements soient rendus permanents et/ou étendus.

Par conséquent, l'Association Ô Vivre Ensemble demande à ce que l'avis et les recommandations de ses membres soient entendus et pris en compte par les pouvoirs publics à l'avenir lorsque des projets concerneront le quartier des Eaux-Vives.

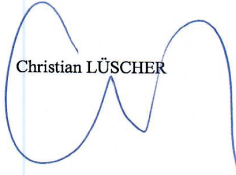
A ce propos, les pétitionnaires profitent de l'occasion de cette opposition pour s'opposer d'ores et déjà au futur projet de piétonnisation de la rue de Montchoisy, qui d'après les rumeurs a lieu d'ici quelques mois. Ils vous remercient de bien vouloir en prendre acte.

Je me tiens bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'informations.

Copie de la présente est envoyée à Monsieur Serge DAL BUSCO, Conseiller d'État, à Madame Marie BARBEY-CHAPPUIS, Maire de la Ville de Genève et à Madame Uzma KHAMIS VANNINI, Présidente du Conseil municipal.

En vous remerciant de la bonne suite que vous réserverez à la présente, je vous prie d'agréer, Madame la Conseillère administrative, mes salutations distinguées.

Christian LÜSCHER

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be 'LÜSCHER', written over the printed name.

Annexe mentionnée



RUE BOVY-LYSBERG 2
CASE POSTALE 5067
1211 GENEVE 3

TELEPHONE : (022) 311 00 10
TELECOPIEUR : (022) 311 00 20
E-Mail: info@cms.law
<https://cms.law>

PROCURATION

Le soussigné Association Ô Vivre Ensemble

domicilié 20, Rue de Montchoisy, 1207 Genève

(ci-après « le Mandant »)

déclare par les présentes donner pouvoir à Me Christian LÜSCHER, avocat au Barreau de Genève, CMS von Erlach Partners SA, Rue Bovy-Lysberg 2, case postale 5067, 1211 GENEVE 3 (ci-après « le Mandataire »), aux fins de le représenter dans le cadre de son activité vis-à-vis de tout tiers et toute autorité.

A cet effet, le Mandataire aura les pouvoirs les plus étendus pour faire tout ce qu'il jugera nécessaire ou simplement utile à l'accomplissement du mandat, dans les limites des articles 394 ss CO et selon les dispositions applicables à l'exercice de la profession d'avocat.

Le Mandataire pourra, notamment, pour le compte du Mandant et au nom de celui-ci :

- 1) Agir par toutes voies amiables, judiciaires ou gracieuses, devant toutes juridictions tant administratives que judiciaires ou arbitrales, nationales ou internationales, civiles, pénales ou militaires, ordinaires ou extraordinaires, auprès de toutes autorités et administrations et à l'égard de toute personne, morale ou physique, suisse ou étrangère, sans aucune limitation et notamment sans que puisse lui être opposé le secret professionnel, de fonction, fiscal ou bancaire, qui est levé en faveur du Mandataire;
- 2) Exercer toutes poursuites jusqu'à la réalisation forcée, provoquer toutes faillites, liquidations et concordat, judiciaires ou amiables et y participer, effectuer toutes productions, assister à toutes assemblées, officielles ou non, et contester tous droits de tiers;
- 3) Entreprendre toutes procédures, ouvrir toutes actions et y défendre, résister à toutes demandes, former toutes oppositions et demandes additionnelles ou reconventionnelles, plaider, se désister de tous droits et actions, élire tous domiciles en Suisse comme à l'étranger, proroger toutes compétences, faire appel ou recours de toutes décisions quelle qu'en soit la nature ou y acquiescer, conclure tous compromis d'arbitrage et accepter toutes compétences et fors d'arbitrage tant en Suisse qu'à l'étranger;
- 4) Exposer tous frais, débours et dépenses, effectuer tous paiements et avances, s'en porter fort, traiter, compromettre, transiger, exécuter tous jugements, consentir toutes remises de dettes, accorder tous termes et délais, recevoir toutes sommes et en donner valable quittance à valoir ou pour solde, effectuer et recevoir tous dépôts et cautions;
- 5) Accepter toutes délégations et cessions, nantissement et hypothèque et en donner mainlevée, faire toutes réquisitions d'inscription, de modification ou de radiation auprès de tous registres officiels, ainsi que toutes publications y relatives;
- 6) Requérir tous séquestres, saisies ainsi que toutes mesures provisionnelles ou conservatoires et les valider aux conditions décrites ci-dessus sous chiffres 3 et 4;
- 7) Acquérir, aliéner, échanger, partager, donner tous immeubles; constituer ou accepter tous gages, servitudes, annotations, mentions, les radier ou les modifier; faire toutes réquisitions au Registre foncier, conclure tous actes de partage successoraux;

- 8) Faire d'une manière générale toutes réquisitions d'inscription, de modification ou de radiation auprès de tous autres registres officiels;
- 9) Signer tous actes, privés ou officiels, et notamment toutes plaintes, dénunciations, constitutions de partie civile, ainsi que les retirer;
- 10) Requérir la désignation ou désigner tous experts, notaires, dépositaires, tuteurs, curateurs, représentants provisoires, officiels, ou non;
- 11) Constituer toutes personnes de son choix et en particulier tout autre avocat en Suisse ou à l'étranger, pour exécution totale ou partielle du mandat; le Mandant s'engage à rembourser toutes avances et à procéder à tous les paiements nécessaires à cet égard.

A l'expiration d'un délai de dix ans dès la fin du mandat, le Mandataire aura le droit de détruire tous dossiers et documents, appartenant ou non au Mandant, qui n'auraient pas été retirés par ce dernier. La date de la fin du mandat est fixée par l'envoi du compte final du Mandataire.

Le Mandant s'engage à verser au Mandataire, en espèces ayant légalement cours, toutes provisions nécessaires à l'exécution du mandat, ainsi qu'à lui rembourser tous frais, débours ou avances exposés par le Mandataire et à acquitter ses honoraires.

Toute correspondance adressée par le Mandataire dans l'exercice du mandat présentement conféré peut être envoyée par téléfax.

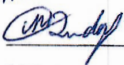
Au cas où le Mandant ne pourrait être atteint et où l'urgence requerrait une intervention, le Mandataire aura la faculté d'agir sans instructions et de la manière qu'il estimera alors être la plus apte à protéger les intérêts du Mandant, étant entendu que le Mandataire ne prendra de telles initiatives que dans la mesure où il serait financièrement couvert, tant en ce qui concerne les frais que les honoraires.

JURIDICTION :

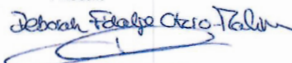
Le présent mandat est soumis au droit suisse. Tout litige sur l'interprétation ou l'exécution du présent mandat sera tranché, exclusivement par la voie de l'arbitrage. Le Tribunal arbitral siégera à Genève (Suisse) et sera composé d'un arbitre unique désigné, à défaut d'entente entre les parties, par le Bâtonnier de l'Ordre des avocats.

Ainsi fait et signé à Genève

Le 19 AOÛT 2022

MARC-ANDRÉ RUJAZ
Le Mandant : 

Président




Secrétaire

4. Rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec (D-32.13).

Sommaire

Introduction	2	Rapport de performance	26
Message de la Présidente	3	Activité de financement	27
Promotion de la fondation	5	Activité d'hébergement	28
		Impact sur l'emploi de l'activité	
2021 une année de transition	6	de financement, emplois et salaires	29
		Répartition des demandes de financement	
2021 - En transition vers une économie durable,		étudiées par le Conseil selon l'âge de l'entreprise	30
innovante, local, et économiquement viable	7	Financement de l'entrepreneuriat par genre	30
La fondetec déménage	7	Répartition des demandes de financement	
		par montants	32
Entreprises sélectionnées	8	Répartition sectorielle en nombre de dossiers	
		acceptés en 2020 et montants correspondants	33
Entreprises financées en 2021	9		
		Rapport financier	34
Présentation de la fondation	20		
Buts et conditions de soutien aux entreprises	21	Rapport de l'organe de révision	35
Nos solutions pour les entreprises	22	Bilan au 31 décembre 2021	37
Organisation	24	Compte d'exploitation de l'exercice 2021	38
		Tableau de flux de trésorerie	42
		Tableau de variation du capital de l'organisation	43

Impressum

Publié par la fondetec, Fondation communale pour le développement
des emplois et du tissu économique en Ville de Genève
Boulevard James-Fazy 8, 1201 Genève
T 022 338 03 60
F 022 338 03 69
fondetec@fondetec.ch
www.fondetec.ch

Crédits photos : Nicolas Schopfer *

Couverture et mise-en-page : Franco Szymanski - Studio Gambetta

Remerciements

Nous adressons nos plus sincères remerciements aux entreprises nous ayant permis de réaliser
des photographies pour illustrer le présent rapport annuel.

*(Sauf photos mentionnées)



introduction



INTRODUCTION

Message de la Présidente

2021, la crise sanitaire perdure, soutien assidu à l'entrepreneuriat et définition de la nouvelle stratégie de la fondetec !

Activités

Malgré la longue période de crise sanitaire, la fondetec a poursuivi avec assiduité sa mission, bien que le nombre de dossiers présentés au Conseil ait été inférieur à celui de 2020. En effet, 63 inscriptions contre 54 en 2021, le moral et la perte de confiance pour lancer sa nouvelle entreprise commençait à se ressentir. Le conseil a rendu 54 décisions contre 56 ainsi que 24 positives contre 32 l'année précédente pour un montant de CHF. 2'683'000.--. Montant qui, malgré la tempête, continue de faire augmenter l'encours moyen et répondre ainsi à un des objectifs quantitatifs de la fondetec.

L'impact sur le nombre de salariés ETP sur l'année est passé de 200 en 2020 à 295 en 2021, augmentation significative, néanmoins, le salaire moyen par salarié-e a baissé de 29%. Aussi, le nombre de dossiers porté par des femmes était cette année de 16 contre 25 en 2020 alors que le nombre de dossier défendus par des hommes n'a quasiment pas changé (27 en 2021 contre 28 en 2020).

Une économie en transition

L'année dernière, je vous parlais d'objectifs quantitatifs ambitieux et réalisés en 2020. Après avoir doté la fondation de solution informatique intégrée, mis en place une GED et un système de gestion de séance incluant des statistiques mis à jour à chaque mouvement, je peux dire avec enthousiasme que la Fondation a favorablement évolué. Les auditeurs n'ont, d'ailleurs, pas manqué de relever la qualité des systèmes informatiques.

En 2021, nous avons redéfini une stratégie tout aussi ambitieuse. Elle portait sur la volonté d'orienter la fondation vers la transition écologique dans le but de financer des entreprises agissant sur la diminution de leur empreinte carbone et de leur impact environnemental, en développant, notamment des critères principaux liés à la durabilité ainsi que des indicateurs de performance.

Je souhaite, de plus, que la fondation intègre dans ses critères de durabilité le respect de l'égalité des genres, l'inclusion des minorités, des personnes en situation de handicap et qu'elle s'assure que les porteurs et porteuses de projets participent aussi à l'effort de réinsertion et qu'elle persiste à développer l'entrepreneuriat inclusif.

En outre, le conseil a décidé de faire évoluer ses outils d'aide à la décision dans le but de faciliter son traitement, d'intégrer davantage la gestion des risques, en synthétisant les documents et en les rendant idéalement interactifs et ainsi optimiser significativement les séances et en diminuant les risques pour la fondation.

Aussi, la présence de la fondetec sera déployée en se visibilisant là où on ne l'attend pas et en menant des actions dans tous les quartiers de la Ville de Genève. Je peux vous le dire en primeur, la fondation aura un stand à Alternatiba en septembre, une première !

D'ailleurs, en fin d'année 2021, le ton était déjà donné : **Local, Innovant, Durable et Economiquement Viable (LIDEV)**. Ce seront les valeurs que portera essentiellement la fondation afin de promouvoir davantage une économie en transition.

Soutiens spécifiques aux entreprises

La fondetec est passée de 42 prêts dits « covid » (sans intérêts) d'un montant de 3'149'800.-- en 2020 à 4 prêts en 2021. Cette année, les aides fédérales ainsi que cantonales ont répondu plus spécifiquement aux besoins des entreprises et la fondetec a été peu sollicitée dans ce cadre.

Cependant, toute l'équipe s'est mobilisée pour prodiguer des conseils continuant ainsi à soutenir concrètement l'entrepreneuriat en Ville de Genève.

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 (après-midi)

Rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec

1231

INTRODUCTION

L'hébergeur hébergé

La fin de l'hébergement a coïncidé avec le déménagement de la Fondetec dans de nouveaux locaux d'une structure qui héberge les entreprises. Elle se retrouve ainsi au cœur d'un écosystème entrepreneurial. Autant dire que la fondation est dans son élément..

Je tiens également à souligner la résilience, la combativité et la créativité dont ont fait preuve les entreprises soutenues pour naviguer en ces périodes de grandes turbulences.

Remerciements

Au nom du Conseil, je remercie très sincèrement et chaleureusement toute l'équipe de la fondetec et son directeur, Antoine Fatio, pour l'immense travail effectué, les résultats obtenus et leurs précieux engagements.

Mes remerciements vont également à tous mes collègues du Conseil pour leur implication, leur analyse et professionnalisme.

Je remercie également Alfonso Gomez, Conseiller administratif en charge du département des Finances, de l'Environnement et du Logement (DFEL), Nathalie Bohler, Directrice du département, Chiara Barberis, Cheffe de service de l'Agenda21 et leurs équipes pour la confiance témoignée et la très bonne collaboration que nous entretenons.

Enfin, je remercie le Conseil municipal et en particulier les membres de la commission des finances pour l'intérêt porté aux activités de la fondetec et son implication en faveur du tissu économique local.

Catherine Thobellem
Présidente

Promotion de la fondation

Prix et concours auxquels la fondetec est associée

Prix IDDEA

Association IDDEA

Prix de la Meilleure Idée

Université de Genève

Prix Singa Factory

Association Singa

Conférences et interventions de la fondetec

Matinée des créateurs, FER Genève

Newstart - Conférences mensuelles

Vidéoconférences et présentielles

InnoSuisse Startup training – Jury et expert

MassChallenge Switzerland – Jury et mentor

The swissentrepreneur.ch - Présentation financement

Singa Factory - Présentations

Association Reformaf - présentation financement

Softweb - l'entrepreneuriat au féminin

Commissions SAI - NewStart

Genuine Women - Apéro « osez le financement »

Radio Tonic - La tournée du Patron

Level Plus - Présentation « devenir indépendant »

Partenariats

Semaine de l'Entrepreneuriat

(du 8 au 13 novembre 2021)

Organisée par l'Université de Genève

www.liberezvosidees.ch

- Les non-dits des entrepreneurs, euses genevois, es: entreprendre, un réel kiff ? - Trois entrepreneurs, euses vous diront la vérité sur leur vie quotidienne
- Les bases du financement d'entreprise - conférence
- Ose te projeter dans ta future entreprise. Les chiffres : MÊME PAS PEUR !
- Viens Créer ton prévisionnel financier ! Mise en pratique.
- Petit déjeuner de l'inspiration
- Concours de la meilleure idée, Uni Mail

Evènements fondetec

- Séances d'information financement
- Présentiel ou online tous les mardis matin
- Les petits déjeuners de l'inspiration
- Soirée annuelle fondetec 15 septembre 2021





2021 une année de transition



2021 UNE ANNÉE DE TRANSITION

RAPPORT ANNUEL 2021

2021 - En transition vers une économie durable, innovante, local, et économiquement viable

Malgré la crise sanitaire qui nous a toutes et tous touché de plein fouet, les entreprises genevoises ont fait preuve de patience, de courage et de résilience.

Les mesures en place depuis près de deux ans ont été bénéfiques, cependant, un retour à un rythme normal bien mérité a été le bienvenu et leur a permis de souffler.

De son côté, la fondetec a continué d'attribuer quelques prêts COVID pour celles et ceux qui n'avaient pas pu passer les moments les plus difficiles de façon sereine. Seulement trois entreprises se sont vues accorder cette aide particulière dont deux uniquement ont décidé de libérer leur prêt pour un montant total de CHF 120'000.--.

La fondetec ne déplore actuellement aucune fermeture de société due au COVID-19.

La fondetec déménage

Au mois de juillet 2021, ceci dans une optique d'optimisation des espaces, le conseil de fondation a pris la décision de déménager les locaux physiques de la fondation au sein du nouvel espace de coworking Voisins de Saint-Gervais au Boulevard James-Fazy 8, 1201 Genève.

Le déménagement de la fondetec a aussi mis fin à une de ses activités principales, soit l'hébergement d'entreprises qui avait été mis en place en 2011 en raison d'un manque de prestataire constaté en Ville de Genève. Aujourd'hui de nombreux acteurs ont démontré leurs capacités à couvrir ce besoin. La fondetec n'a donc plus de rôle à jouer dans ce secteur.





entreprises sélectionnées



Entreprises financées en 2021*

(libérations faites en 2021)



* (entrant sur le plan)

Entreprises financées

Industrie – Artisanat

Flautissimo



Depuis 20 ans, Flautissimo vous propose un vaste choix de flûtes traversières, piccolos et embouchures.

Côté atelier, nous vous accueillons pour tous vos travaux d'entretien et de réparation. Côté studio, un vaste espace chaleureux est à votre disposition pour essayer la flûte de vos rêves ! Flautissimo est aujourd'hui géré par deux flûtistes passionnés: Quentin Schouten & Bastien Ferraris.

Rue du Midi 5, 1201 Genève
info@flautissimoflute.ch
076 575 45 27
Instagram : @flautissimogeneve

Maison Comet



(Photo personnelle)

Passionnée par la danse et soucieuse de laisser aux femmes la liberté de leurs mouvements, Jenny a imaginé des bodys seconde peau aux designs originaux façon marinière, chemisette, t-shirts... Chaque pièce est fabriquée minutieusement dans un atelier en France, dans des matières choisies avec attention. Tous les tissus proviennent de fournisseurs européens engagés, qui respectent le développement durable et l'environnement sous le label GOTS.

Chaque création rend hommage à une étoile qui a marqué le monde de la danse. La fluidité de la mousseline de soie, la tendresse des cotons biologiques, l'intensité du satin, et la transparence originale du tulle bercent les collections. On se sent légère, on se sent libre...

Jenny Domenicucci
www.maisoncomet.com
Instagram :
@maisoncomet
info@maisoncomet.com

Construction

Mk Automatisation

Basée à Genève, Mk Automatisation est spécialisée dans l'installation, la réparation et la maintenance des systèmes automatiques de portails, portes de garage et barrières. Ses fondateurs bénéficient de plus de 25 ans d'expérience dans le domaine de l'automatisation.

Nos spécificités : intervention rapide 24h/24 et 7j/7 dans toute la Suisse romande. Une permanence téléphonique reçoit vos appels en continu. Nous garantissons une intervention immédiate en cas d'urgence et ce, sur l'ensemble de la Suisse romande.

Dépannage toutes marques

Des prestations de qualité, du conseil et du service après-vente, des offres et des prix compétitifs adaptés au budget de tous.

Rue du Simplon 5
1207 Genève
022 700 60 00
www.mk-automatisation.ch

Commerce

La Cave des Poètes



La Cave des Poètes est la réalisation du rêve de Yann Arzuffi, sommelier-caviste, entrepreneur mais surtout épicurien. Habitant le quartier de Plainpalais il avait à cœur de participer au développement commercial de celui-ci.

La variété de produits qu'il propose est en adéquation avec la diversité de la population de Plainpalais.

La Cave des Poètes est un lieu identitaire, singulière, avec une atmosphère détendue et apaisée. Elle propose de la valeur dans un lieu d'échange ouvert aux relations humaines, par un langage professionnel en plusieurs langues, un accueil de qualité, un conseil avisé, le tout dans une atmosphère naturelle et décontractée.

Faire du vin est un art, le conseiller est de la poésie. La diversité du monde viticole le pousse à aller toujours plus loin. Il recherche, il ose et s'en réjouit de partager aux autres ses découvertes et richesses. On dit souvent que la vérité est dans le verre, on vous invite à nous rejoindre pour vivre avec nous cette aventure.

La Cave des Poètes
Rue de Carouge 23
1205 Genève
078 215 99 96
[Instagram @caveauxpoetes](https://www.instagram.com/caveauxpoetes)

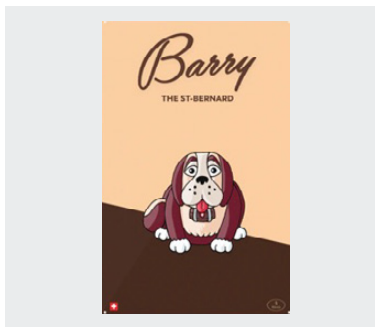
SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 (après-midi) Rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec

1239

RAPPORT ANNUEL 2021

ENTREPRISES SÉLECTIONNÉES

Maison Bäreiz



Place du Molard 3
1204 Genève

022 320 26 09
www.bareiz.ch

Hallures Vintage Store



«Concept-store de passionnés de mode vintage pour femmes et hommes de 15 à 70 ans.

Un concentré de pièces iconiques, uniques et intemporelles, des années 70 à 90 minutieusement sélectionné en fonction des tendances actuelles.

La collection est majoritairement importée des vestiaires américains et européens. Du vêtement de sport, au vêtement de travail, en passant par le tailoring, et le militaria chaque pièce est authentiquement vintage et à plus de 30 ans minimum.

Nos prix sont cohérents et abordables pour répondre au besoin d'une alternative à la fast-fashion. Le retour à la qualité est nécessaire pour « dé-consommer » raisonnablement. La démarche est certes écologique mais s'inscrit surtout sur une passion effrénée de la mode.

Hallures. Vintage Store
Boulevard de Saint-Georges 52
1205 Genève
022 329 52 52
[Instagram @hallures.vintage](https://www.instagram.com/hallures.vintage)
www.hallures.com

Ma belle Ena



Nous avons créé Ma belle Ena, car nous étions désireuses de proposer des produits utiles et beaux, dans le domaine de la beauté et de la mode.

Nous attachons une grande importance aux marques et produits sélectionnés, aux matériaux utilisés mais aussi aux fournisseurs avec lesquels nous collaborons.

Nous avons à cœur de choisir, des produits de qualité et dont nous savons la provenance. Nous privilégions toujours des chaînes équitables afin d'offrir des produits au prix le plus juste pour que tout le monde soit payé à la hauteur de son travail.

Ma belle Ena
Grand-Rue 11
1204 Genève
www.mabelleena.ch

022 310 51 66
Instagram @ma.belle.ena

Hôtellerie Restauration

Helia Bar



Un bar à cocktails au cœur du vieux Genève.

Guilhem Farrugia a créé un bar en plein cœur de Genève, sur la place du Bourg-de-Four. Un bar floral à cocktails et vins naturels selon les saisons.

Notre carte élaborée par un mixologue propose 4 cocktails du mois et un 1 cocktail de semaine. Pour accompagner cette carte nous proposons une carte d'assiettes froides de qualité et de produits du terroir.

« Helia, c'est un bar, un service de restauration et une terrasse au cœur de la Vieille-Ville. Un endroit parfait pour venir partager quelques verres de vins bio et naturels, des bières artisanales Suisses, des créations cocktails maison et autres produits du terroir.

Pl. du Bourg-de-Four 14, 1204 Genève
078 207 29 95
Instagram @helia.bar

La Tenuta Wine Shop Bar & Restaurant



«La Tenuta est un magasin de vins et spiritueux, un bar et un restaurant. L'établissement possède également un cigare lounge. La Tenuta est spécialisée dans les vins italiens et propose également de très bons vins français, suisses et espagnols. Pour accompagner son vin parmi plus de 500 bouteilles à choix, La Tenuta offre également une cuisine italienne raffinée midi et soir ainsi que des tapas à l'heure de l'apéritif.

Une expérience totale à La Tenuta débute par la dégustation d'un vin au verre accompagné d'une tapas, suivis d'une balade entre les rayons afin de trouver la perle rare qui complètera le plaisir d'un plat cuisiné par le chef sicilien. Après quoi un cigare sera allumé dans le lounge pour se détendre toute en dégustant un spiritueux parmi une sélection unique de plus de 100 références. Et finalement l'expérience se termine en repartant avec une bouteille dans son sac achetée au prix magasin.

La Tenuta c'est un lieu de partage et de découverte.

Rue de l'Arquebuse 12
1204 Genève
Instagram @latenuta_wineshopandbar

Molokai



Nous nous démarquons par le fait que nous avons un chef sur place qui source et découpe en entier tous nos produits, tous les matins afin de garantir une fraîcheur optimale, et proposer des pokés du mois en fonction des ingrédients de saisons ! Dans un autre temps, nous avons aussi œuvré dans le cadre que nous apportons dans nos restaurants, nous souhaitons que nos clients puissent s'échapper en offrant une atmosphère décontractée et conviviale. Aloha à vous et à bientôt sous le soleil de Molokai !

67 rue du Rhône, 1207 Genève
Lundi au samedi de
11h-21h30

6 rue de l'Ecole de Médecine, 1205 Genève
Lundi au samedi de 11h – 22h30

6 place du Grenus, 1201 Genève
Lundi au samedi de 11h -15h30

Instagram @molokai_poke

My Little Cup, make coffee great again



Miel, Jasmin, Fraises des bois, Yuzu, noisettes grillées: Voici des arômes que vous pourrez retrouver dans les cafés servis chez My Little Cup.

L'ambition de My Little Cup est d'offrir un café produit de manière éthique, de grande qualité, rapidement et avec un service client irréprochable.

Dans notre café, nos baristas sont aussi passionnés que hautement qualifiés - ils ont notamment terminé 3e aux Championnats de France de café et 1er au championnat du monde de latte art.

Pour accompagner nos cafés, nous proposons également des pâtisseries faites maison, ainsi que des salades et sandwichs savoureux et équilibrés produits à partir de produits locaux, de qualité.

Enfin, l'expérience de dégustation du café se prolonge à la maison et c'est pourquoi nous avons également un espace de vente physique et en ligne, de café en grains et de matériel pour la préparation de café à la maison.

My Little Cup
Avenue Blanc 51
1202 Genève
022 534 99 94

Instagram @mylittlecup.ch

Sadara – Buvette du Bois de la Bâtie



Buvette du Bois de la Bâtie
Good vibes only
Pas de réservation

078 237 43 03
hello@sadara.ch

Instagram @sa_da_ra

Sawerdo



Boulangerie, restaurant, café ; SAWERDO c'est avant tout une certaine idée du goût, du respect des traditions et d'une philosophie durable.

SAWERDO c'est un pain croustillant, moelleux, et qui possède une histoire unique.

Nos farines sont issues de l'agriculture locale, biologique et responsable. Elles sont composées de blés anciens, de seigle et d'épeautre qui sont transformés à la Ferme des Terres Rouges et au Moulin de la Vaux (tous deux dans le canton de Vaud).

Nous donnons ensuite à ces matières premières nobles tout le temps de s'exprimer et de se mettre en valeur avec une fermentation longues à base de levain naturel.

Le résultat : des produits sains aux saveurs harmonieuses et délicates et qui restent frais et goûts pendant des jours.

Mais SAWERDO c'est aussi un lieu de vie, restaurant, café, spot pour petit-déjeuner, brunch. Nous nous réjouissons de vous y accueillir et vous faire découvrir nos plats cuisinés avec passion.

Sawerdo

10bis Blvd James-Fazy 1201 Genève

022 558 01 74

www.sawerdo.ch

Instagram @sawerdo

Services

Howard Coiffure



Véronique Howard, coiffeuse depuis bientôt 29 ans.

« Désireuse de mettre à profit mon statut de meilleure ouvrière de France, je décide d'ouvrir mon propre salon. Celui-ci est cosy, on partage beauté, écoute et littérature. J'ai une bibliothèque où l'on peut échanger des livres et autres objets. Des cours de coiffure sont proposés à mes clientes. »

Howard Coiffure

83 rue de Carouge

1205 Genève

www.howard-v.ch

079 638 37 04

Instagram @howard_v_

Activités spécialisées, scientifiques et techniques

Happiness Agency



(Photo personnelle)

Le constat Happiness Agency?

Plus que jamais, les organisations doivent prendre en considération le facteur humain et se doter d'outils adaptés, efficaces et rentables pour communiquer et impliquer leurs équipes. Les enquêtes annuelles ne suffisent plus et la culture du feedback doit être renforcée. Happiness Agency est la première agence suisse à proposer une solution digitale de « prise de pouls » des équipes, de manière régulière et accessible aussi bien en desktop qu'en mobile via notre application. Nos sondages sont personnalisés, rapides et adaptés aussi bien à la réalité terrain des secteurs retail, hospitalier, de transport qu'à des équipes en bureau ou home office. Parce que la solution « Lil Pulse » doit être une véritable expérience aussi bien sur mobile qu'en desktop, nous avons confié à l'équipe Mobile Thinking basée à Genève son développement technique. Nous avons fait le choix de nous entourer des meilleurs et cela a été possible grâce au soutien de la Fondetec, qui partage nos convictions et nos valeurs.

contact@happinessagency.ch
www.happinessagency.ch

MyStetho for Pets Sàrl



MyStetho Veterinary est un réseau de cabinets vétérinaires qui permet aux détenteurs d'animaux de consulter des vétérinaires en cabinet, à domicile et par télémedecine. Les clients des cabinets MyStetho utilisent l'application de télémedecine MyStetho Veterinary pour demander des ordonnances, commander des médicaments. De plus, l'application MyStetho permet également de partager des enregistrements cardiaques et pulmonaires des animaux aux vétérinaires à distance, ce qui aide les vétérinaires à fournir des diagnostics plus précis en ligne.

Rue de Carouge 59
1205 Genève

Les Cygnes
Rue de Lausanne 16
1201 Genève
022 310 80 40
www.mvet.ch
Instagram @mystethomed

The-Pool.tv



(Photo personnelle)

Imaginez un sanctuaire créatif, un lieu de rencontre où pourraient émerger de nombreuses collaborations. Des talents tels que des photographes, réalisateurs, compositeurs, performers et bien d'autres pourraient y plonger avec grâce.

Imaginez un espace libre, un terrain de jeu dans lequel une communauté de talents s'associerait pour créer de nouvelles connexions et imaginer des contenus riches et singuliers.

Un espace de création et d'inspiration ou la multiplicité des savoir-faire et des références permettrait d'offrir une prestation unique et sur mesure.

The Pool Tv permet d'avoir une vue imprenable sur une multitude de possibilités créatives. Nos talents aiment le risque et nous accompagnons leurs visions en leur donnant les moyens de créer sans limites. Welcome to The Pool Tv.

www.the-pool.tv

Blvd de Saint-Georges 62
1205 Genève

079 138 09 75

Instagram @thepool.tv

UpGreen Recycling



Les déchets organiques ménagers sont actuellement responsables de 40% des émissions de CO2 rejetées par les usines d'incinération. C'est par ce constat, que notre studio de design klode a repensé les traditionnelles poubelles vertes pour designer Mint, la première poubelle verte à être dotée d'un système de mise sous vide.

La décomposition des déchets est ainsi ralentie. Résultat : plus d'odeurs, plus de moucheron et plus de jus qui coule à travers la cuisine. Mint innove également par sa conception, son ergonomie et son usage. Chaque pièce a été conçue en mettant l'accent sur une production durable qui s'inscrit dans un cycle de vie circulaire.

Plus d'excuse. Où que vous habitiez, Mint a le pouvoir de vous aider à trier. Un geste simple, un impact considérable.

www.klode.ch

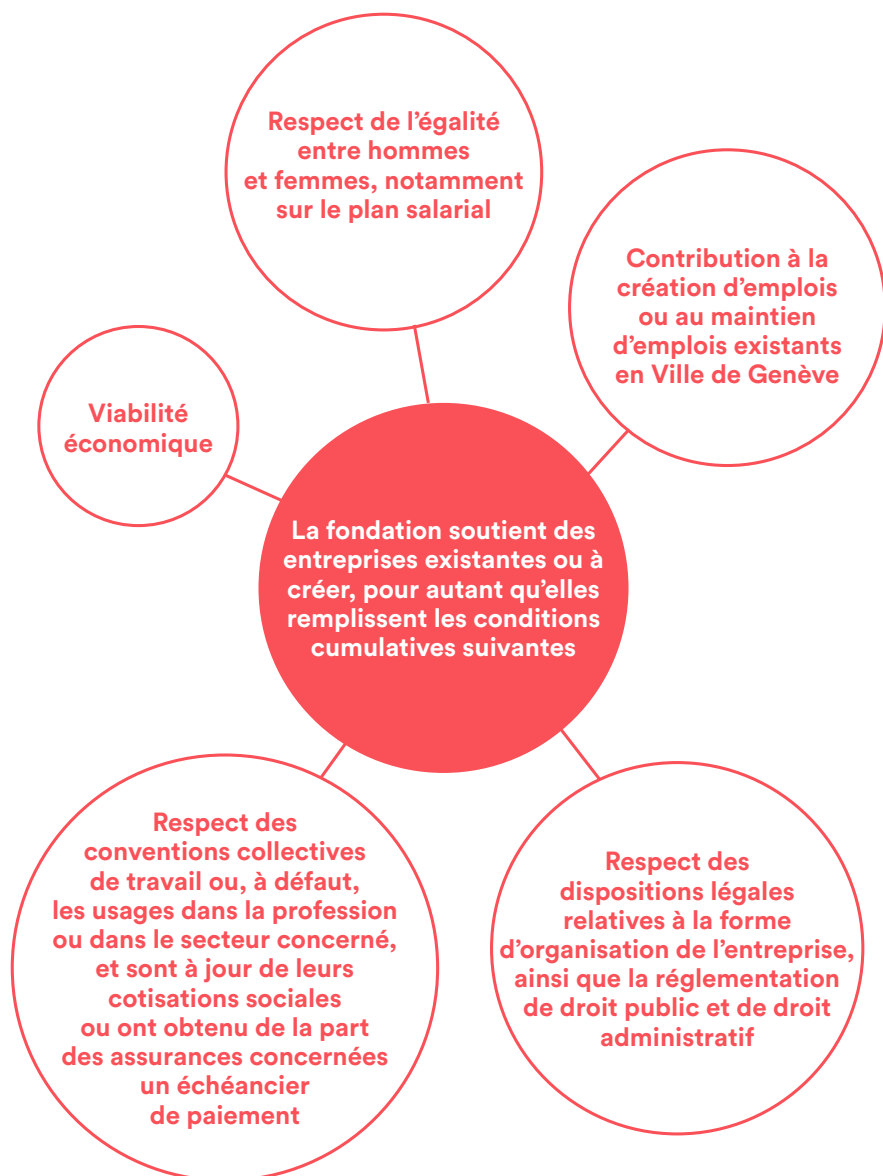
Instagram @klode.ch





présentation de la fondation





Nos solutions pour les entreprises

Financement et accompagnement

Les interventions sont accordées en faveur de personnes physiques ou de personnes morales dont la raison de commerce est inscrite auprès du Registre du commerce.

Des conseils et un accompagnement

En 2017, la fondetec a développé deux prestations d'accompagnement destinées aux porteurs de projet et aux entreprises existantes. Ces prestations comprennent la création ou l'analyse du business plan avec compte-rendu oral et la création d'un prévisionnel financier sur trois ans à l'aide d'une plateforme web dédiée.

L'accès à la plateforme web est libre, gratuit et confidentiel : previsionnel.ch

Une solution de crédit indépendante des banques

La fondation soutient les entreprises de la ville à travers des solutions de financements. A ce titre, elle intervient sous plusieurs formes, notamment le cautionnement, le prêt direct ou l'aide à la restructuration.

Le processus de sélection pour une demande de prêt



Toutes les informations sur www.fondetec.ch



Organisation

Organes de la Fondation (Loi 9657 – PA 457.01 – art.12)

Les trois organes de la Fondation sont :

- a. le Conseil de Fondation
- b. la Direction de la Fondation
- c. l'Organe de révision

Composition du Conseil de Fondation (Loi 9657 – PA 457.01 – art.13)

1. Le Conseil de Fondation est composé de neuf membres, ayant des compétences et de l'expérience.
2. Le Conseil municipal désigne les neuf membres du Conseil de Fondation, proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis politiques, mais au minimum un membre par parti.
3. Le/la Président/e du Conseil de Fondation et le/la Vice-président/e sont élus par le Conseil de Fondation

Durée du mandat des membres du Conseil de Fondation (Loi 9657 – PA 457.01 – art.14)

1. Sitôt la Fondation créée, le Conseil municipal nomme les membres du Conseil de Fondation pour une période se terminant avec la législature en cours.
2. Puis, au début de chaque législature, le Conseil municipal nomme les membres du Conseil de Fondation pour la durée d'une législature.
3. Le mandat de membre du Conseil de Fondation est renouvelable deux fois consécutivement au maximum.

Le Conseil de fondation

Conseil entrant en septembre 2020



De g. à dr Catherine Thobellem, Présidente (Les Verts), Damien Gummy, Vice-président (PS), Umberto Bandiera (Les Verts), Kevin Janin (PLR), Richard Mukundji (PDC), Esteban Muñoz (EaG), Yves Nidegger (UDC), Andrea Villanyi (PS), Thomas Zogg (MCG)

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 (après-midi)

Rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec

PRÉSENTATION DE LA FONDATION

RAPPORT ANNUEL 2021

Direction de la fondation

(Loi 9657 – PA 457.01 – art.22)

1. Le/la Directeur/trice est responsable de la gestion opérationnelle de la Fondation. Il/elle assume l'administration courante de la Fondation.
2. Le/la Directeur/trice est nommé/e par le Conseil de Fondation.
3. Le/la directeur/trice siège au Conseil de Fondation avec voix consultative.

La direction est assurée par Antoine Fatio.

Membres de l'équipe

Durant l'année 2021, les dossiers de financement ont été gérés par 5 gestionnaires : Rosalia Correia, Stéphanie Halfon, Laurent Perruchoud, Sabrina Rivoir et Emilie Sare. La gestion de la pépinière d'entreprises ainsi que l'organisation du déménagement ont été confiées à Isabelle Colandrea.

Chacun/e des gestionnaires de la fondetec est chargé d'un portefeuille de dossiers. Ce sont avant tout des généralistes, même s'ils approfondissent certaines spécialités correspondant à leur rôle interne au sein de la fondetec (comptabilité/finance, ressources humaines, communication/vente, légal). Cette spécificité leur permet de conseiller les entreprises sur des thématiques qu'ils mettent en pratique au quotidien.

Parallèlement aux activités de gestion des dossiers de financement, d'hébergement et d'accompagnement, le poste de responsable administrative et accueil est assumé par Isabelle Colandrea.

L'équipe de la fondetec



De g. à dr. Stéphanie Halfon, Laurent Perruchoud, Rosalia Correia, Antoine Fatio, Emilie Sare, Sabrina Rivoir, Isabelle Colandrea



rapport de performance



Activité de financement

Chiffres-clés de cette activité

Financement	2021	2020	Moyenne 2007-2021
Nouvelles demandes normales	54	63	56
Demandes retirées *	–	2	5
Demandes refusées au traitement	–	–	–
Demandes non étudiées par le Conseil	–	–	5
Décisions positives	24	32	25
Décisions négatives	30	27	22
Nombre total des décisions prises	54	56	47
Montant total des soutiens accordés (CHF)	2'683'000	3'022'660	2'628'194,67
<i>Pour un montant moyen de</i>	111'791,6	94'458,1	
Montant total des soutiens refusés (CHF)	3'713'290	3'006'800	3'225'898,13
<i>Pour un montant moyen de</i>	123'776,33	111'362,96	
Montant total des décisions prises	6'396'290	6'029'460	5'854'092,80
Dossiers remboursés	21	12	11
Montant total des dossiers remboursés (CHF)	1'426'094,7	1'035'000	1'607'610
Dossiers non ouverts **	0	2	3
Entreprises en faillite	3	2	5
Dossiers terminés au cours de l'année	18	16	19
Situation au 31 décembre			
Entreprises en cours de remboursement	125	102	84
Entreprises dont le prêt est en attente de versement	4	9	7
Entreprises en attente de décision	48	49	26
Nombre total d'entreprises en cours de suivi	177	174	128

* Dossiers pour lesquels le porteur de projet, après avoir payé la taxe d'inscription, a retiré son dossier avant la décision du conseil

** Dossiers acceptés par le conseil mais dont les fonds n'ont pas été utilisés par le porteur de projet

Activité d'hébergement

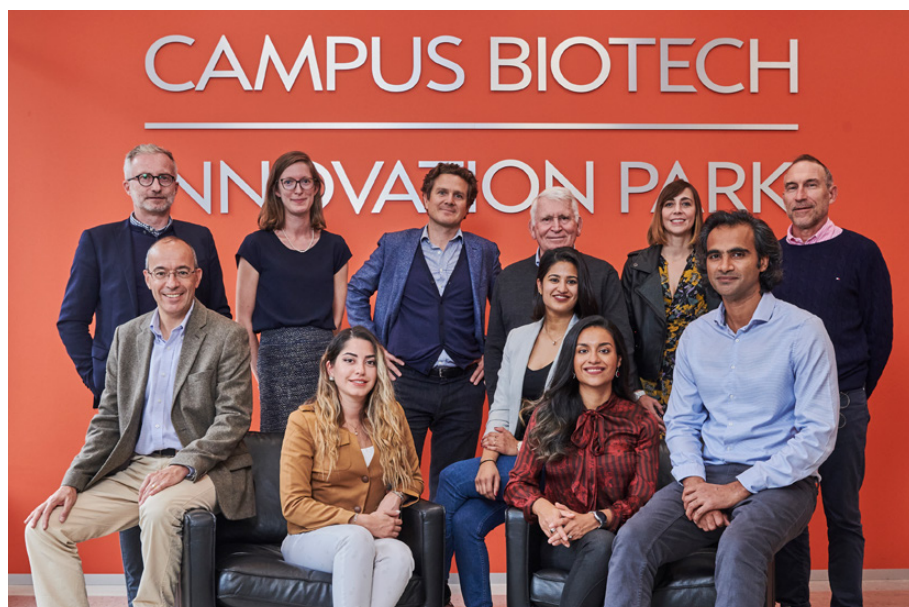
Chiffres-clés de cette activité

Hébergement	2021	2020	Moyenne 2011-2021
Entreprises ayant occupé des bureaux au cours de l'année	10	15	10,33
Entreprises ayant quitté des bureaux en cours d'année	5	3	2,67
Taux d'occupation des places de travail sur l'année		71,57	55%

Evolution générale de l'activité de financement

Depuis 2007, ce sont 900 demandes de financement qui ont été reçues, soit une moyenne de 56 nouveaux dossiers par année. En 2021, 54 nouvelles demandes ont été déposées, dont 44.4% ont abouti à une décision positive, chiffre en baisse de près de 10% par rapport à l'année 2020.

Au total, le Conseil de fondation s'est prononcé sur 765 dossiers représentant environ CHF 94 millions (CHF 5.8 millions en moyenne par année).



Impact sur l'emploi de l'activité de financement, emplois et salaires

FINANCEMENT (CHF) Statistiques uniquement sur la base des déclarations AVS reçues	2021	2020	Moyenne 2011-2021
Nb d'entreprises ayant répondu	108	83	70,3
Taux de réponse	79%	70%	94%
Nb total de salariés sur l'année	601	508	542,3
<i>Nb moyen de salariés par entreprise</i>	5,56	6,12	7,74575177
Nb de salariés ETP sur l'année	295,5	200,2	254,077
<i>Nb moyen de salariés par entreprise ETP</i>	2,74	2,41	3,865702169
Masse salariale totale	12'626'826,26	13'682'956,75	16'327'117,45
<i>Salaire annuel moyen par collaborateur ETP</i>	48'585,27	68'346,43	64'022,63

Les données mentionnées ci-dessus présentent la tendance générale pour les entreprises suivies au cours de l'année 2021. Elles sont issues des déclarations AVS 2021 et des comptes remis chaque année par les entreprises.

- Pour établir les emplois en ETP, chacune des entreprises a précisé pour chaque collaborateur, d'une part, le nombre de mois de travail sur l'année, et d'autre part, le taux d'activité pour chacun d'entre eux.
- Les données relatives à des emplois créés indirectement par des activités de placement de personnel n'ont pas été prises en compte, ni les emplois dont le taux d'occupation était inférieur à 20%.

Les statistiques établies dans le tableau ci-dessus sont basées sur les données AVS de 79% des 137 entreprises éligibles selon les critères précités. Ces statistiques englobent les entreprises ayant obtenu des prêts dits « traditionnels » et des prêts relais COVID-19.

En 2021, grâce à son activité de financement, la fondetec a permis la création ou le maintien de plus de 600 emplois, pour une masse salariale totale d'environ CHF 12.5 millions.

296 emplois sont à un taux d'occupation égal ou supérieur à 20% et correspondant à 259.89 ETP.

Le salaire annuel moyen par collaborateur en ETP (hors apprentis et stagiaires), s'élève pour 2021 à environ CHF 50'000.--.

Répartition des demandes de financement étudiées par le Conseil selon l'âge de l'entreprise

Année	2021	2020	2019	Moyenne 2007-2021
Dossiers acceptés : âge entreprise				
En Création	18	22	16	15
Moins de 3 ans	5	4	6	11,6
Plus de 3 ans	1	6	5	10,9
Total	24	32	27	37,5
Dossiers refusés : âge entreprise				
En Création	22	18	18	16,9
Moins de 3 ans	6	5	6	12,2
Plus de 3 ans	2	4	2	11,6
Total	30	27	26	40,6

Financement de l'entrepreneuriat par genre

		Demandes acceptées	Demandes refusées	Total demandes étudiées	Moyenne s/ nb de dossiers
Féminin	2021	7	9	16	30%
	2020	11	14	25	42%
	moy. 07-21	9	7	14	16%
	médiane 07-21	9	6	14	26%
Mixte	2021	5	6	11	20%
	2020	3	3	6	10%
	moy. 07-21	4	4	8	16%
	médiane 07-21	4	3	7	12%
Masculin	2021	12	15	27	47%
	2020	18	10	28	47%
	moy. 07-21	14	13	27	53%
	médiane 07-21	15	11	26	44%

En 2021, le montant moyen des demandes de crédit étudiées était de CHF 120'956.- pour les dossiers portés exclusivement par des femmes contre CHF 129'259.- pour ceux portés par des hommes. La moyenne des montants sollicités par les dossiers mixtes est quant à elle de CHF 79'273.-

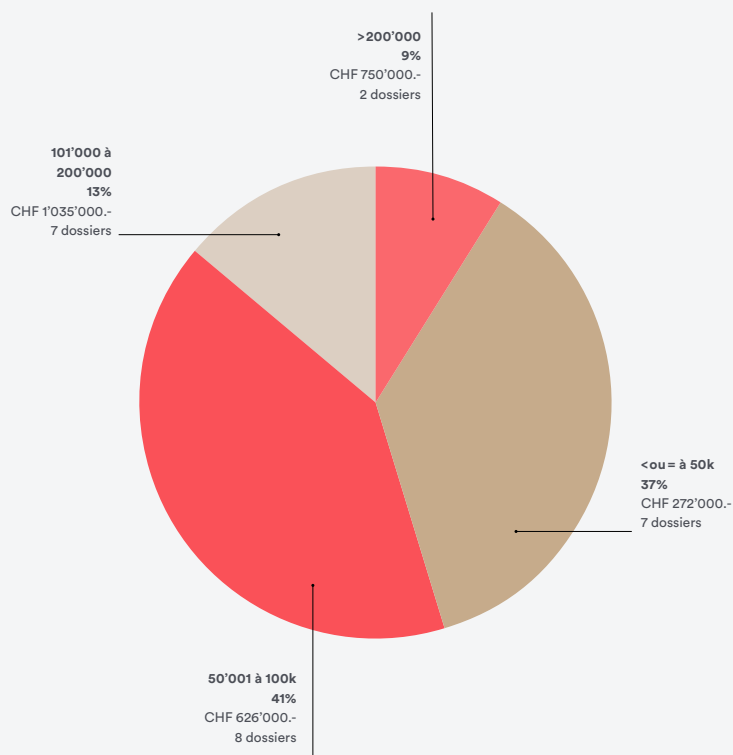
Concernant le montant moyen des demandes de crédits octroyés pour les dossiers portés par des femmes, il était cette année de CHF 109'571.- contre

CHF 129'167.- pour les dossiers masculins, et CHF 53'400.- pour les dossiers mixtes.

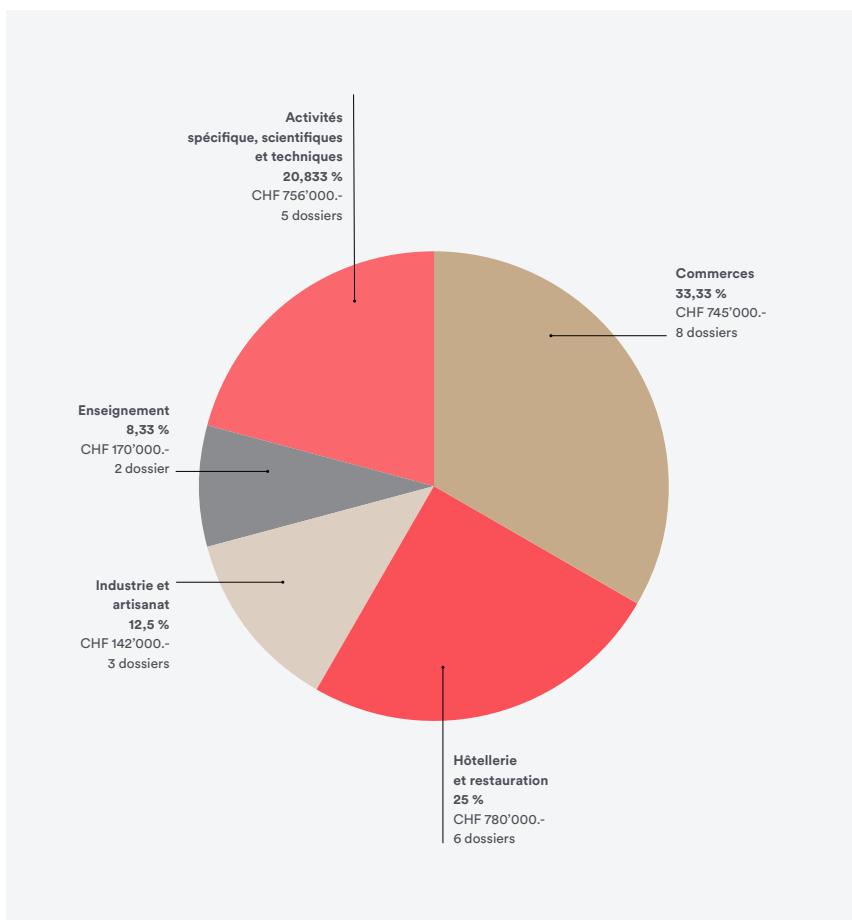
Le montant total des crédits accordés pour les dossiers de l'entrepreneuriat féminin s'élève cette année à CHF 767'000.- contre 570'000.- en 2020, soit une augmentation de 25% du montant avec 7 dossiers féminins acceptés contre 11 l'année précédente.



Répartition des demandes de financement par montants



Répartition sectorielle des dossiers de financement acceptés en 2021 et montants correspondants





rapport financier



Rapport de l'organe de révision



GENÈVE | JURA | VALAIS | VAUD

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève - Fondetec, à Genève

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation communale pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève - Fondetec, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application, incombe au Bureau du Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.



Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

FIDUCIAIRE FIDAG SA


Jean-Marc Taverney
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Philippe Pierroz
Expert-réviseur agréé

Genève, le 16 mai 2022
Exemplaire numérique

Annexe : Comptes annuels établis par la Fondation comprenant :

- bilans aux 31 décembre 2021 et 2020
- comptes de résultat des exercices 2021 et 2020
- tableau des flux de trésorerie 2021
- tableau de variation du capital propre 2021
- annexe aux comptes annuels

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 (après-midi)

Rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT ANNUEL 2021

Bilan au 31 décembre 2021*

	2021 (CHF)	2020 (CHF)
ACTIF	11'522'993.83	9'280'389.68
Patrimoine financier	11'352'699.84	9'078'555.91
Disponibilités et placements à court terme	2'059'327.54	907'067.34
Créances	671.40	6'743.65
Placements financiers à court terme	2'976'952.04	1'677'818.05
Actifs de régularisation	52'584.58	327'507.28
Placements financiers	6'263'164.28	6'159'419.59
Prêts à long terme PF	6'204'164.08	6'100'425.29
Autres placements financiers à long terme	59'000.20	58'994.30
Patrimoine administratif	170'293.99	201'833.77
Immobilisations corporelles du PA	16'305.54	94'680.77
Immobilisations incorporelles du PA	153'988.45	107'153.00
PASSIF	11'522'993.83	9'280'389.68
Capitaux de tiers	605'711.91	180'327.19
Engagements courants	34'054.35	32'263.20
Passifs de régularisation	571'657.56	148'063.99
Capital propre	10'917'281.92	9'100'062.49
Autres capitaux propres	31'076'106.19	28'576'106.19
Excédent/découvert du bilan	(20'158'824.27)	(19'476'043.70)
Résultat annuel	(682'780.57)	(2'034'726.19)
Résultats cumulés des années précédentes	(19'476'043.70)	(17'441'317.51)

* Les annexes aux comptes sont consultables au siège de la fondation

Compte de résultats au 31.12.2021 (présentation échelonnée)

	2021 (CHF)	Budget 2021 (CHF)	Écart (CHF)	2020 (CHF)
Charges d'exploitation	(6'896'013.95)	(1'784'451.00)	(5'111'562.95)	(2'388'918.30)
Charges de personnel	(1'064'759.10)	(1'085'015.00)	20'254.90	(1'031'880.62)
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	(486'888.00)	(590'070.00)	103'183.00	(519'750.10)
Amortissements du patrimoine administratif	(110'805.86)	(109'366.00)	(1'439.86)	(73'057.70)
Subventions à redistribuer	(5'233'560.99)	0.00	(5'233'560.99)	(764'229.88)
Revenus d'exploitation	5'459'254.05	60'000.00	5'399'254.05	982'612.57
Revenus divers	225'693.06	60'000.00	165'693.06	218'382.69
Subventions à redistribuer	5'233'560.99	0.00	5'233'560.99	764'229.88
Résultat d'exploitation	(1'436'759.90)	(1'724'451.00)	287'691.10	(1'406'305.73)
Charges financières	(380'702.77)	(405'000.00)	24'297.23	(1'037'021.27)
Revenus financiers	1'134'682.10	411'505.00	723'177.10	408'600.80
Résultat financier	753'979.33	6'505.00	747'474.33	(628'420.47)
Résultat opérationnel	(682'780.57)	(1'717'946.00)	1'035'165.43	(2'034'726.20)
Résultat total du compte de résultats	(682'780.57)	(1'717'946.00)	1'035'165.43	(2'034'726.20)

Compte de résultats au 31.12.2021 (présentation par fonction)

	2021 (CHF)	Budget 2021 (CHF)	Écart (CHF)	2020 (CHF)
ECONOMIE PUBLIQUE				
INDUSTRIE, ARTISANAT ET COMMERCE				
Total des dépenses	(7'276'716.72)	(2'189'451.00)	(5'087'265.72)	(3'425'939.57)
Total des recettes	6'593'936.15	471'505.00	6'122'431.15	1'391'213.38
Résultat	(682'780.57)	(1'717'946.00)	1'035'165.43	(2'034'726.19)
ACTIVITE DE SOUTIEN				
Total des dépenses	(6'837'494.91)	(1'728'960.93)	(5'108'534.98)	(2'945'382.37)
Total des recettes	6'489'333.67	372'500.00	6'116'833.67	1'243'570.84
Résultat	(348'161.24)	(1'356'460.93)	1'008'298.69	(1'701'811.53)
Charges de personnel	(851'807.28)	(868'011.20)	16'203.92	(825'504.50)
Autorités et commissions	(63'484.40)	(60'000.00)	(3'484.40)	(54'815.60)
Salaires du personnel administratif et d'exploitation	(624'650.91)	(633'217.60)	8'566.69	(611'621.32)
Cotisations patronales	(149'075.04)	(156'793.60)	7'718.56	(145'985.80)
Prestations de l'employeur	(2'560.00)	0.00	(2'560.00)	-
Autres charges de personnel	(12'036.93)	(18'000.00)	5'963.07	(13'081.78)

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 (après-midi)

Rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT ANNUEL 2021

Compte de résultats au 31.12.2021 (suite)

	2021 (CHF)	Budget 2021 (CHF)	Écart (CHF)	2020 (CHF)
Charges de biens, services, autres charges d'exploitation	(318'418.56)	(398'955.33)	80'536.77	(283'321.65)
Charges de matériel et de marchandises	(19'790.10)	(26'800.00)	7'009.90	(19'614.22)
immobilisations ne pouvant être portées à l'actif actif	(1'257.95)	0.00	(1'257.95)	(481.22)
Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(2'439.86)	(3'845.33)	1'405.48	(5'634.82)
Prestations de services et honoraires	(153'825.26)	(217'264.00)	63'438.74	(138'348.91)
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(14'806.04)	(17'920.00)	3'113.96	(17'287.84)
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	(122'271.79)	(122'726.00)	454.21	(98'549.87)
Dédommagements	(4'027.56)	(10'400.00)	6'372.44	(3'404.78)
Dépréciations sur créances	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements du PA	(53'806.90)	(57'993.40)	4'186.50	(36'039.89)
Amortissements des immobilisations corporelles du PA	(27'862.39)	(23'599.00)	(4'263.39)	(17'919.97)
Amortissements des Immobilisations incorporelles du PA	(25'944.51)	(34'394.40)	8'449.89	(18'119.92)
Charges financières	(379'901.18)	(404'000.00)	24'098.82	(1'036'286.45)
Dépréciations, immobilisations PF	(376'694.81)	(400'000.00)	23'305.19	(1'033'347.21)
Dépréciations de prêts PF	0.00	(200'000.00)	200'000.00	(970'774.40)
Pertes sur prêts PF	(376'694.81)	(200'000.00)	(176'694.81)	(62'572.81)
Différentes charges financières	(3'206.37)	(4'000.00)	793.63	(2'939.24)
Subventions à redistribuer	(5'233'560.99)	0.00	(5'233'560.99)	(764'229.88)
Subventions à redistribuer	(5'233'560.99)	0.00	(5'233'560.99)	(764'229.88)
Revenus divers	194'070.58	26'000.00	168'070.58	185'371.81
Revenus d'exploitations divers	194'070.58	26'000.00	168'070.58	185'371.81
Frais d'inscription de CHF 400 par dossier	21'200.00	26'000.00	(4'800.00)	25'200.00
Récupérations sur créances amorties	168'902.33	0.00	168'902.33	104'928.27
Indemnités APG / LAA	0.00	0.00	0.00	42'007.88
Autres revenus d'exploitation	564.14	0.00	564.14	751.90
Indemnités suite incendie et dégâts	0.00	0.00	0.00	12'483.76
Ventes immobilisations PA	3'404.11	0.00	3'404.11	—
Revenus financiers	1'061'702.10	346'500.00	715'202.10	293'969.15
Revenus des intérêts	425'307.70	346'500.00	78'807.70	293'969.15
Réévaluations, immobilisations PF	636'394.40	0.00	636'394.40	0.00
Subventions à redistribuer	5'233'560.99	0.00	5'233'560.99	764'229.88
Subventions à redistribuer	5'233'560.99	0.00	5'233'560.99	764'229.88

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 (après-midi)
Rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec

1267

RAPPORT ANNUEL 2021

RAPPORT FINANCIER

Compte de résultats au 31.12.2021 (présentation par fonction)

	2021 (CHF)	Budget 2021 (CHF)	Écart (CHF)	2020 (CHF)
ACTIVITE PEPINIERE				
Total des dépenses	(285'811.77)	(294'369.70)	8'558.93	(337'069.85)
Total des recettes	78'795.85	65'005.00	13'790.85	121'537.09
Résultat	(207'015.92)	(229'364.70)	22'349.78	(215'532.76)
Charges de personnel	(106'475.91)	(108'501.40)	2'025.49	(103'188.06)
Autorités et commissions	(7'935.55)	(7'500.00)	(435.55)	(6'851.95)
Salaires du personnel administratif et d'exploitation	(78'081.36)	(79'152.20)	1'070.84	(76'452.67)
Cotisations patronales	(18'634.38)	(19'599.20)	964.82	(18'248.23)
Prestations de l'employeur	(320.00)	0.00	(320.00)	0.00
Autres charges de personnel	(1'504.62)	(2'250.00)	745.38	(1'635.22)
Charges de biens, services, autres charges d'exploitation	(128'666.87)	(141'246.00)	12'579.13	(201'004.71)
Charges de matériel et fournitures	(2'473.76)	(3'350.00)	876.24	(2'451.78)
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	(157.25)	0.00	(157.25)	(60.15)
Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(4'117.26)	(6'489.00)	2'371.74	(9'510.24)
Prestations de services et honoraires	(19'228.16)	(27'158.00)	7'929.84	(17'293.61)
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(1'850.75)	(2'240.00)	389.25	(2'160.98)
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	(100'336.25)	(100'709.00)	372.75	(169'102.35)
Dédommagements	(503.44)	(1'300.00)	796.56	(425.60)
Dépréciations sur créances	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements du PA	(50'268.19)	(44'123.30)	(6'144.89)	(32'509.67)
Amortissements des immobilisations corporelles du PA	(47'025.13)	(39'824.00)	(7'201.13)	(30'244.68)
Amortissements des immobilisations incorporelles du PA	(3'243.07)	(4'299.30)	1'056.24	(2'264.99)
Charges financières	(400.80)	(500.00)	99.20	(367.41)
Différentes charges financières	(400.80)	(500.00)	99.20	(367.41)
Revenus divers	5'815.85	0.00	5'815.85	6'905.44
Revenus divers d'exploitation	5'815.85	0.00	5'815.85	6'905.44
Ventes immobilisations PA	5'745.33	0.00	5'745.33	–
Revenus financiers	72'980.00	65'005.00	7'975.00	114'631.65
Produits des biens-fonds loués	72'980.00	65'005.00	7'975.00	114'631.65

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 (après-midi)

Rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT ANNUEL 2021

Compte de résultats au 31.12.2021 (présentation par fonction)

	2021 (CHF)	Budget 2021 (CHF)	Écart (CHF)	2020 (CHF)
ACTIVITE DE CONSEIL ET FORMATION				
Total des dépenses	(153'410.03)	(166'120.37)	12'710.33	(143'487.34)
Total des recettes	25'806.63	34'000.00	(8'193.37)	26'105.44
Résultat	(127'603.41)	(132'120.37)	4'516.96	(117'381.89)
Charges de personnel	(106'475.91)	(108'501.40)	2'025.49	(103'188.06)
Autorités et commissions	(7'935.55)	(7'500.00)	(435.55)	(6'851.95)
Salaires du personnel administratif et d'exploitation	(78'081.36)	(79'152.20)	1'070.84	(76'452.67)
Cotisations patronales	(18'634.38)	(19'599.20)	964.82	(18'248.23)
Prestations de l'employeur	(320.00)	0.00	(320.00)	–
Autres charges de personnel	(1'504.62)	(2'250.00)	745.38	(1'635.22)
Charges de biens, services, autres charges d'exploitation	(39'802.56)	(49'869.67)	10'067.10	(35'423.74)
Charges de matériel et de marchandises	(2'473.76)	(3'350.00)	876.24	(2'451.78)
Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	(157.25)	0.00	(157.25)	(60.15)
Alimentation et élimination, bien-fonds PA	(304.98)	(480.67)	175.68	(705.34)
Prestations de services et honoraires	(19'228.16)	(27'158.00)	7'929.84	(17'293.61)
Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	(1'850.75)	(2'240.00)	389.25	(2'160.98)
Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	(15'284.22)	(15'341.00)	56.78	(12'326.28)
Dédommagements	(503.44)	(1'300.00)	796.56	(425.60)
Dépréciations sur créances	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements du PA	(6'730.76)	(7'249.30)	518.54	(4'508.14)
Amortissements des immobilisations corporelles du PA	(3'487.70)	(2'950.00)	(537.70)	(2'243.15)
Amortissements des immobilisations incorporelles du PA	(3'243.07)	(4'299.30)	1'056.24	(2'264.99)
Charges financières	(400.80)	(500.00)	99.20	(367.41)
Différentes charges financières	(400.80)	(500.00)	99.20	(367.41)
Revenus divers	25'806.63	34'000.00	(8'193.37)	26'105.44
Revenus d'exploitation divers	25'806.63	34'000.00	(8'193.37)	26'105.44
Mandat new start	21'600.00	24'000.00	(2'400.00)	19'200.00
Mandat Level +	2'250.00	–	2'250.00	–
Conseil & accompagnement	1'460.00	10'000.00	(8'540.00)	0.00
Indemnités APG / LAA	0.00	0.00	0.00	5'250.99
Autres revenus d'exploitation	70.52	0.00	70.52	1'654.46
Ventes immobilisations PA	426.11	0.00	426.11	–

Tableau de flux de trésorerie 2021

	2021 (CHF)	2020 (CHF)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		
Résultat total du compte de résultats	(682'780.57)	(2'034'726.19)
Amortissements du PA	110'805.88	73'057.70
Perte nette sur placements financiers à court terme	207'792.48	(42'355.46)
Variation de la provision sur placements financiers à court terme	(375'554.80)	211'446.85
Variation de la provision sur prêts à long terme PF	(260'839.60)	759'327.55
Intérêts sur placements financiers à court terme et prêts à long terme PF	(425'307.70)	(293'969.15)
(Augmentation) / Diminution des créances	6'072.25	17'078.30
Diminution / (Augmentation) actifs de régularisation	274'922.70	(291'753.33)
Augmentation / (Diminution) des passifs de régularisation	425'384.72	112'550.47
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle	(719'504.64)	(1'489'343.26)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA		
Acquisition d'immobilisations corporelles du PA	(79'266.10)	(79'332.90)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PA	(79'266.10)	(79'332.90)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PF		
(Augmentation) / Diminution des placements financiers à court terme	(1'131'371.67)	177'030.47
(Augmentation) / Diminution des prêts à long terme PF	157'100.81	(2'632'795.05)
Intérêts sur placements financiers à court terme et prêts à long terme PF	425'307.70	293'969.15
Vente de titres	0.00	0.00
Dissolution des plus-values nettes non réalisées sur titres vendus	0.00	0.00
Acquisition d'immobilisations financières	(5.90)	(5.90)
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le PF	(548'969.06)	(2'161'801.33)
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		
Augmentation du capital de dotation	2'500'000.00	3'500'000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	2'500'000.00	3'500'000.00
Variation des disponibilités et placements à court terme	1'152'260.20	(230'477.49)
Disponibilités et placements à court terme au 1er janvier	907'067.34	1'137'544.83
Disponibilités et placements à court terme au 31 décembre	2'059'327.54	907'067.34
Variation des disponibilités et placements à court terme	1'152'260.20	(230'477.49)

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 (après-midi)

Rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT ANNUEL 2021

Tableau de variation du capital propre au 31.12.2021

	31.12.2021 CHF	Augmentation CHF	Diminution CHF	31.12.2020 CHF
Autres capitaux propres	31'076'106.19	2'500'000.00	0.00	28'576'106.19
Excédent / découvert du bilan	(20'158'824.27)	2'034'726.19	(2'717'506.76)	(19'476'043.70)
<i>Résultat annuel</i>	<i>(682'780.57)</i>	2'034'726.19	(682'780.57)	(2'034'726.19)
<i>Résultats cumulés des années précédentes</i>	<i>(19'476'043.70)</i>	0.00	(2'034'726.19)	(17'441'317.51)
Capital propre	10'917'281.92	4'534'726.19	(2'717'506.76)	9'100'062.49

Le capital de dotation de la Fondation de droit privé était initialement constitué de CHF 20 millions versés par la Ville de Genève le 7 janvier 1998, sur la base d'une décision du Conseil municipal du 15 avril 1997.

Ce capital initial a servi à financer l'activité et l'exploitation de la Fondation de droit privé depuis sa constitution en 1997. Au 1er janvier 2007, le capital net apporté dans la fondation de droit public représentait un montant de CHF 11'576'106.19.

En date du 16 février 2010, le Conseil municipal de la Ville de Genève a accepté de capitaliser la Fondetec à hauteur de CHF 10'000'000. Dans les conditions de libération du capital, il était demandé qu'un contrat de prestations soit établi entre la Fondetec et la Ville de Genève. Cependant, la réalisation de celui-ci n'est pas conforme avec les statuts de la Fondetec. Pour ces motifs, le Conseil municipal de la Ville de Genève a décidé lors de sa séance plénière du 22 mars 2011 d'annuler l'article 2 de la délibération du 16 février 2010 (« Art. 2 – Le versement de ce montant doit être accompagné d'un contrat de prestations à établir entre le Conseil administratif et la Fondetec, à l'image de celui liant la Fondation d'aide aux entreprises à l'Etat de Genève »).

Finalement, en date du 31 août 2011, une convention de financement a été signée entre la Ville de Genève et la Fondetec dans le but de déterminer les modalités du financement de la Fondetec par la Ville de Genève, précisément le montant des échéances des différents versements relatifs à la redotation, conformément aux délibérations acceptées par le Conseil municipal les 16 février 2010 et 22 mars 2011 (PR-711 et PR-868). A titre de redotation la Ville de Genève octroie à la Fondetec CHF 10'000'000 payables à raison de CHF 2'500'000 par année, à partir de 2011 et ce jusqu'en 2014. Pour la 1ère annuité, il a été convenu que celle-ci serait effectuée à la signature de la convention de financement, quant aux autres annuités celles-ci seront effectuées en deux tranches de CHF 1'250'000, la 1ère tranche avant le

30 juin à réception du rapport annuel d'activité de la fondation, accompagné du compte de pertes et profits, du bilan de l'exercice précédent, du rapport de l'organe de contrôle et du budget de la fondation pour l'exercice en cours, la 2ème tranche avant le 31 décembre, sous condition du vote des comptes et des rapports de la fondation pour le Conseil municipal.

La 1ère tranche de CHF 2'500'000 a été versée à la Fondetec en date valeur du 22 septembre 2011. La Ville de Genève a versé la 2ème annuité, en 2 paiements de CHF 1'250'000 chacune, le premier en date du 16 août 2012 et le deuxième courant 2013, le 28 mars 2013. La 3ème annuité a été versée par la Ville de Genève en 2 paiements en date des 19 juillet 2013 et 30 mai 2014. La 4ème et dernière annuité a été versée par la Ville de Genève en 2 paiements en date des 3 juillet 2014 et 19 mars 2015.

Par arrêté voté lors de la séance du 2 novembre 2016, le Conseil municipal a accepté la recapitalisation de la Fondetec à hauteur de CHF 25'000'000 sur une période de 10 ans, soit pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2026. Néanmoins, aucune augmentation de capital n'a eu lieu en 2017.

- A titre de redotation, la Fondetec a reçu 3 versements de CHF 500'000 chacun courant 2018, les 26 avril 2018, 14 septembre 2018 et 7 décembre 2018.
- A titre de redotation, la Fondetec a reçu 3 versements de CHF 500'000.--, CHF 500'000.-- et CHF 1'000'000.-- respectivement les 11 avril, 8 août et 7 novembre 2019
- A titre de redotation, la Fondetec a reçu 4 versements de CHF 500'000.--, CHF 1'000'000.--, CHF 1'000'000.--, CHF 1'000'000.-- respectivement les 27 mars, 9 avril, 27 juillet et 10 décembre 2020
- A titre de redotation, la Fondetec a reçu 2 versements de CHF 1'500'000.-- et CHF 1'000'000.--, respectivement les 15 avril et 18 novembre 2021.

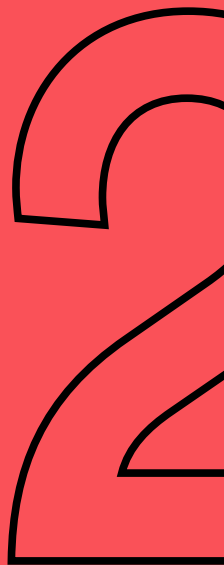
« Parce que les PME
de la ville de Genève
créent et maintiennent
des emplois, la fondetec
les soutient. »



fondetec

Boulevard James-Fazy 8
1201 Genève
fondetec@fondetec.ch
www.fondetec.ch

financement
accompagnement
d'entreprises



Pétitions
Questions orales

—***—

La présidente. Selon la décision du bureau et des chefs de groupe, sans ouvrir le débat je mets aux voix le renvoi direct de ce rapport D-32.13 à la commission des finances.

Mis aux voix, le renvoi direct du rapport d'activité et des comptes 2021 de la Fondetec à la commission des finances est accepté à l'unanimité (64 oui).

5. Pétitions.

La présidente. Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée sans discussion à la commission des pétitions, comme il est d'usage:

- P-473, «Pour mettre un terme à l'expérience estivale menée dans le quartier des Eaux-Vives».

On ne donne lecture de la pétition que sur demande d'au moins cinq membres du Conseil municipal. Si cela n'est pas demandé, je passe au point suivant.

6. Questions orales.

La présidente. Nous passons aux questions orales, Mesdames et Messieurs. Je vous rappelle la procédure telle qu'elle est fixée par le règlement du Conseil municipal: «Les questions orales sont posées au début de la première séance de la session ordinaire. Le temps consacré aux questions orales n'excède pas trente minutes, non compris le temps de réponse du Conseil administratif. L'exposé de la question est limité à une minute. Chaque membre du Conseil municipal ne peut poser qu'une seule question par session. L'exposé de la réponse est limité à deux minutes. Le Conseil administratif y répond immédiatement ou le lendemain, voire au début de la session ordinaire suivante. Ses réponses sont concises et pertinentes. Il ne peut y avoir de discussion générale ni sur la question ni sur la réponse.»

Votre serviteuse en tant que présidente vous informe qu'elle n'a aucune opinion à avoir sur la réponse du Conseil administratif.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} Barbey-Chappuis et à M^{me} Perler. Le 18 juillet dernier, la piscine intérieure de Varembe a dû être évacuée en pleine journée et fermée pour des raisons de sécurité. Quand nous proposerez-vous une solution provisoire de réouverture, afin de faire baisser la tension reportée sur la piscine des Vernets? Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Je peux vous répondre sur l'aspect qui relève du Service des sports et de mon département, à savoir le déplacement des activités qui avaient lieu à la piscine de Varembe vers les autres bassins de la Ville de Genève. L'essentiel a pu être déplacé notamment aux Vernets, mais cela a impliqué de fermer le bassin de 25 m qui est habituellement ouvert au public dans ce centre sportif et qui, désormais, est réservé exclusivement aux clubs et aux écoles de natation.

Pour le reste, je dirais qu'on a pu limiter les dégâts et garantir que les prestations délivrées jusqu'à présent le restent de la meilleure des façons possible. Nous avons notamment élargi les horaires de la piscine des Vernets, qui est désormais ouverte le lundi matin, alors qu'elle était jusqu'à présent fermée à ce moment-là pour l'entretien. Nous avons également prolongé l'horaire un soir par semaine jusqu'à 22 h. Nous avons donc exploité au maximum, dirais-je, le potentiel disponible.

Quant aux aspects qui relèvent de la construction, je laisse le département de M^{me} Perler vous donner des éléments d'information à ce sujet. Mais sachez en tout cas que nos deux départements travaillent main dans la main pour faire en sorte de trouver une solution et voir quelle est la variante qui serait la plus adéquate possible pour la suite.

La présidente. Il vous reste dix-sept secondes pour apporter une réponse complémentaire, Madame la conseillère administrative Perler!

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Nous aurons l'occasion d'en parler plus largement, Madame Richard, puisqu'il semblerait que vous ayez déposé une motion à ce sujet, la motion M-1728. Je vous confirme en tout cas que les deux départements concernés travaillent main dans la main sur cette question.

Il est vrai que ça a été un choc pour tout le monde. Mais c'était nécessaire pour éviter une catastrophe comme celle qui s'est produite en 1985 dans le canton de Zurich.

Pour rouvrir la piscine couverte de Varembeé, il faut procéder à la dépose des faux plafonds. Cela entraîne une diminution du confort acoustique, puisque telle était leur fonction, et cela implique de retoucher les verrières. Ce sont des opérations très délicates. Il faudra aussi intervenir sur le gros œuvre.

La perspective, définie en collaboration avec le Service des sports, est de tout faire pour une réouverture de la piscine intérieure de Varembeé en 2023. Comme vous l'expliquait M^{me} Barbey-Chappuis, le Service des sports a différentes propositions et différentes pistes à ce sujet. Nous en tenons compte. Ensuite, il y aura une discussion plus politique au sein du Conseil administratif – et en tout cas déjà au sein des deux départements concernés – pour évaluer comment nous allons rénover ce bâtiment ou le reconstruire. Voilà, j'espère que ces informations vous conviennent, Madame Richard. Et j'espère aussi que j'ai respecté mon temps de dix-sept secondes...

La présidente. Presque! Je vous remercie, Madame la conseillère administrative.

M. Rémy Burri (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} Kitsos. Madame la magistrate, vous nous aviez annoncé il y a quelques mois un projet pour une maison de quartier au Petit-Saconnex. Vous aviez précisé alors que le lieu ne pouvait pas encore être communiqué. Il y a pourtant un bruit qui court, au Petit-Saconnex, comme quoi le lieu que vous aviez envisagé aurait été attribué à d'autres utilisations et que, malheureusement, notre projet de maison de quartier du Petit-Saconnex serait presque reparti à zéro en termes de nouveau lieu pour les habitants. Est-ce que vous pouvez nous renseigner là-dessus?

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

M. Daniel Dany Pastore (MCG). Ma question concerne les petits *shops* de restauration de la plaine de Plainpalais, dont les tenanciers ont été avertis que l'espace qui leur était dévolu serait dorénavant réduit à 6 m², soit 2 × 3 m. Il ne sera donc plus possible de proposer ce côté convivial qu'on trouve là-bas chaque dimanche et certains autres jours, grâce à l'exploitation d'un espace pourvu de

quelques tables et quelques chaises, parce que 2×3 m, ça fait 6 m², c'est vraiment ridicule! Est-ce qu'on pourrait avoir une explication complémentaire là-dessus? Personne n'a compris cette mesure – en tout cas pas les représentants de ces petits restaurants sympathiques. Eux voient vraiment la catastrophe arriver! Ils sont traumatisés par la politique actuellement établie sur le territoire de la Ville de Genève.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Monsieur le conseiller municipal, je vous propose de venir nous expliquer votre question plus en détail, parce qu'aucun de mes collègues ne sait à quoi vous faites référence. Je ne sais pas ce que sont les *shops* de la plaine de Plainpalais. Mais nous nous tenons à disposition pour que vous nous précisiez votre question. (*Remarque de M. Pastore.*)

Des voix. Ah, les échoppes!

La présidente. On a défini le *shop*? Peut-être que je peux passer à la question suivante? M^{me} la maire vous répondra ultérieurement, Monsieur Pastore, mais le terme *shop* est défini.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Nous avons été contactés par un certain nombre de personnes vivant à la rue des Vieux-Grenadiers, qui souffrent du bruit et des incivilités. Il y a des déjections et des gens urinent dans la rue après être sortis à 4 h du matin éméchés – «pétés» disent-ils aussi – de la discothèque appelée le Cercle des Bains. De plus, cet établissement laisse ses portes souvent ouvertes pour que les fumeurs puissent sortir fumer, ils emportent avec eux leur bouteille et, au moment où ils sortent – soit le jeudi à 2 h du matin, soit le vendredi et le samedi au plus tard à 4 h du matin – ils font un tintamarre épouvantable, ils abîment les véhicules qui sont garés dans la rue, ils cassent les rétroviseurs, ils urinent, ils défèquent, ils se comportent de façon répugnante... C'est l'Usine n° 2! En plus de cela, ils ont l'habitude de casser les bouteilles, il y a un trafic de crack qui s'installe et aussi de la prostitution!

Les habitants du quartier en ont plein les bottes! Ils se demandent comment il est possible qu'on puisse laisser faire ça dans un immeuble de la Ville de Genève – à la rue des Vieux-Grenadiers, et non pas à la rue Gourgas derrière. Ils se sont adressés à la police, et il ne se passe rien! (*L'alarme d'un téléphone portable sonne.*) Oh, je suis désolée! C'était ma minute de temps de parole! (*Rire de l'oratrice.*) Je suis navrée!

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Je constate que vous avez réglé la sonnerie de votre téléphone sur une minute et trente-cinq secondes... Je vous remercie de la corriger.

M^{me} Danièle Magnin. Non, j'ai oublié de la faire démarrer! (*Rires.*)

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Ecoutez, la lutte contre les incivilités, c'est le quotidien de la police municipale, qui agit tous les jours de l'année – mais dans la limite de ses compétences. Vous parlez de prostitution: ça ne relève pas de la compétence de la police municipale. Mais la lutte contre les nuisances sonores et les incivilités, elle, dépend de la police municipale. Il ne faut donc pas hésiter à la solliciter. Je rappelle d'ailleurs le numéro à toutes celles et tous ceux qui nous écoutent: 022 418 22 22.

La police municipale intervient tous les jours, néanmoins ses horaires sont les suivants: jusqu'à minuit en début de semaine et jusqu'à 3 h du matin du jeudi au samedi. Passé cette heure-là, si les nuisances ont lieu après 3 h du matin – ce qui semble être le cas, selon ce que vous nous dites, Madame Magnin – il faut appeler la police cantonale au 117 pour qu'elle intervienne. Elle le fera elle aussi dans la mesure de ses effectifs, bien évidemment.

Vous le savez, il y a de nombreux points de vigilance sur tout le territoire de la Ville de Genève. La police municipale est de plus en plus sollicitée, j'ai eu l'occasion de le dire. Avec les beaux jours, avec la sollicitation accrue de l'espace public, avec le climat plus méditerranéen que l'on connaît maintenant depuis quelques années, les gens vivent de plus en plus dehors. Certains sont sans égards pour leurs voisins ou les riverains. C'est donc un travail de plus en plus intense, dirais-je, pour la police municipale, mais elle est présente sur le terrain et il ne faut pas hésiter à la solliciter.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ils n'hésitent pas, croyez-moi!

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). J'ai une question pour M^{me} Perler. Elle concerne le viaduc de la Jonction, situé entre le quartier de Saint-Jean et le bois de la Bâtie. En mai 2020, en acceptant le projet de délibération PRD-187, le Conseil municipal a voté un crédit de 200 000 francs destiné à ramener la barrière piétonne de ce viaduc à une hauteur normale, de manière à assurer la sécurité et à permettre de retrouver le panorama, sur la base d'une étude et en concertation avec les habitants. Ces habitants désirent savoir où en est ce dossier. Merci.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Oui, ce que vous dites est juste. De mémoire, j'ai rencontré les chefs de groupe pour savoir s'ils souhaitaient renoncer ou non à cette dépense et ils ont confirmé – c'était en juin 2021 – qu'ils souhaitaient le rehaussement de cette barrière. A ce sujet, de mémoire toujours, la demande d'autorisation de construire a été déposée, mais l'autorisation n'a toujours pas été délivrée, parce que l'Office cantonal des autorisations de construire (OAC) est en attente du préavis des Chemins de fer fédéraux (CFF). Dès que le préavis des CFF aura été donné, l'OAC pourra délivrer son autorisation. Après le délai d'opposition, les travaux pourront débuter – je dirais sans doute en début d'année prochaine.

M. Maxime Provini (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} la magistrate Perler. Elle concerne la proposition PR-1397 amendée telle que nous l'avons votée le 9 juin 2021. Dans sa version amendée, cette proposition prévoyait 17 millions de francs pour la rénovation du réseau d'assainissement et le réaménagement de la rue de Carouge. A partir du vote et une fois le délai référendaire passé, vingt-quatre mois de travaux étaient prévus. Une année plus tard, je souhaiterais savoir quand les travaux d'aménagement démarreront. Merci, Madame la magistrate.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M. Pierre-Yves Bosshard (S). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, lors de cette session plénière du début du mois de septembre, il sera beaucoup question – à juste titre – du quartier des Pâquis. Mais d'autres quartiers méritent également notre attention, notamment celui de Champel, présenté à tort comme privilégié.

Comme le disait une amie et ancienne députée, il y a aussi des gens modestes qui vivent à Champel et ce quartier est lui aussi soumis à des nuisances sonores importantes provenant notamment du bruit routier. Il y a quelques jours, un honorable citoyen faisait circuler sur les réseaux sociaux l'information suivante: à l'avenue Peschier, qui borde le parc Bertrand et le long de laquelle se trouvent une église, une école primaire, une crèche et une maison de quartier, dans une zone pourtant limitée à 30 km/h, la vitesse moyenne des véhicules dépassait 50 km/h pour les voitures et 70 km/h pour les motos.

Dès lors, je demande au Conseil administratif quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour faire respecter la vitesse maximale, tant sur le plan des

aménagements routiers que sur celui des mesures policières. Je vous remercie de votre attention.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Je peux vous répondre sur les mesures liées à la sécurité routière. Dans différents quartiers de la ville, la police municipale fait des actions dans ce sens – souvent conjointement avec la police cantonale, c’est d’ailleurs un axe du contrat local de sécurité qui organise la collaboration entre la police cantonale et la police municipale. Par conséquent, si ce secteur semble problématique, je ferai remonter cette information à la police municipale, qui pourra organiser avec ses homologues du Canton des actions sur le site.

On peut aussi poser un radar pédagogique, cela peut être fait au niveau municipal. Si les données et les relevés démontrent qu’il y a effectivement beaucoup de dépassements de vitesse, d’autres mesures – en lien, là encore, avec la police cantonale – peuvent être prises ensuite. Voilà ce qui se fait au quotidien, au niveau de la police municipale, dans les quartiers de la ville de Genève.

La présidente. Je vous remercie, Madame la maire. Mesdames et Messieurs, je vous annonce par ailleurs que M^{me} la conseillère administrative Frédérique Perler complètera demain la réponse à cette question.

M. Yves Herren (HP). Ma question s’adresse à M. Kanaan, en charge de la transition numérique. La Ville de Paris s’est dotée en 2012 d’une application nommée «Dans ma rue» destinée à permettre aux habitants et utilisateurs de signaler les anomalies constatées sur les voies et aménagements publics de la ville. Cette application s’avère très efficace en termes de retour d’information aux services concernés. Est-il prévu que la Ville de Genève mette en place une application de ce type à destination des administrés?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Ma réponse sera complétée par celle de M^{me} Barbey-Chappuis. Les applications dans les villes qui permettent de signaler les anomalies, comme vous le dites, et les choses qui sont cassées ou en mauvais état – cette pratique est née en Angleterre – font globalement l’objet de bilans très mitigés, parce que la plus grande partie de ces villes ont complètement zappé le fait qu’il fallait suivre, derrière. En effet, s’ils en ont la possibilité, les citoyens et les citoyennes signalent de manière très, très active toute anomalie: poubelles

trop pleines, défaut d'entretien de la chaussée, banc brisé... C'est leur droit le plus strict, et vous imaginez bien qu'à Genève ce serait vraiment le cas.

Nous examinons cette possibilité. Nous avons déjà la nouvelle application Genève en poche, qui est non seulement un véhicule d'information sur les prestations municipales, mais aussi un moyen d'interaction. L'une des priorités s'est portée sur un tout autre registre, souvent évoqué par le Conseil municipal, à savoir la lutte contre le harcèlement de rue. Encore récemment, on a amélioré l'application pour permettre à toute personne concernée – notamment des femmes ou des personnes de la communauté LGBTQ+ – de signaler des cas de harcèlement. Nous développons donc actuellement les interfaces.

En ce qui concerne votre question, Monsieur le conseiller municipal, on est en train d'étudier la meilleure manière de procéder, parce qu'il est effectivement intéressant de recevoir ce type de messages, mais, du coup, ça veut dire que les processus derrière doivent fonctionner pour garantir que les gens n'aient pas l'impression de parler dans le vide.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. Vous vouliez compléter, Madame la maire?

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Oui, merci, Madame la présidente. Ecoutez, Monsieur le conseiller municipal, je souligne à mon tour le bilan assez peu enthousiasmant de ce type d'application. J'étais moi aussi très enthousiaste à ce sujet, en arrivant à la tête notamment du Service Voirie – Ville propre. Mais, après analyse, il s'avère qu'effectivement ça crée beaucoup d'espairs déçus. Souvent aussi, les citoyens signalent des anomalies sur des espaces privés où les collectivités publiques ne peuvent pas intervenir, ce qui donne finalement un sentiment d'impuissance ou de non-écoute.

Néanmoins, avec le département de M. Kanaan, nous avons pris contact avec nos homologues lausannois s'agissant de la Voirie, parce qu'ils ont développé des applications intéressantes et efficaces pour que l'information au sein des services circule mieux et que les dysfonctionnements puissent être plus rapidement identifiés et traités. Cette mesure est en cours, avec l'appui et l'expertise du département de M. Kanaan. C'est plutôt dans cette optique que nous travaillons et que nous utilisons les technologies numériques.

M. Luc Zimmermann (LC). Ma question s'adresse à M. Kanaan et à M^{me} Kitsos en tant que magistrats du Parti socialiste en Ville de Genève et donc en tant que garants, en somme, des règlements de ladite Ville. Ma question est la

Questions orales

suivante: Madame la conseillère administrative et Monsieur le conseiller administratif, quelle est votre position par rapport à la décision du groupe municipal socialiste, qui a décidé de verser ses jetons de présence à des associations ayant commis des actes illégaux? J'entends par là l'épisode du dégrappage de bitume aux Pâquis. Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je vous remercie pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Les partis mènent leur vie... Je ne sais pas comment ça fonctionne dans le vôtre mais, dans le nôtre, disons que les membres du Parti socialiste sont naturellement très actifs et qu'ils ont une grande liberté de parole, d'action et de proposition, une grande autonomie. S'il y a une chose que les magistrats et magistrates socialistes ne font pas, en général, c'est leur faire la leçon. En l'occurrence, c'est le comité de la section Ville de Genève – et non pas le groupe socialiste – qui a pris la décision d'affecter à des associations la part des jetons de présence rétrocédée au parti. C'est son choix souverain de soutenir des associations dans leur action politique. J'en prends acte. Je ne sais pas si M^{me} Kitsos veut compléter... Apparemment pas. Dont acte!

M. Alain de Kalbermatten (LC). Ma question s'adresse à la magistrate Perler. Cela fait une année et demie que nous avons voté en acceptant la proposition PR-1422 un «méga» crédit concernant notamment la salle omnisports des Eaux-Vives. Et aujourd'hui, on ne voit toujours pas le chantier démarrer. Que se passe-t-il? Quand verra-t-on cette magnifique salle attendue par la population de la rive gauche?

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. M^{me} la conseillère administrative vous répondra demain.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} Perler. Comme elle a répondu précédemment à la question que je voulais lui poser, je vais la tourner un peu autrement. Il s'agit, bien évidemment, du préau de l'école de Pâquis-Centre. Madame la magistrate, je vous remercie des informations que vous nous avez données tout à l'heure. On a d'ailleurs lu aujourd'hui dans la presse un article titré «Nous avons entendu le mécontentement», où il est dit qu'une solution rapide pourrait être trouvée. Il n'en demeure pas moins que ce dossier reste problématique.

On se demande pourquoi il n'a pas été traité durant les vacances. Est-ce qu'il faut vraiment que la colère des habitants soit relayée dans la presse ou que les

politiciens fassent eux aussi de nombreuses déclarations pour que la Ville prenne en charge des demandes urgentes? De tels atermoiements sont nuisibles, ça donne l'impression que les habitants ne sont pas entendus et que la Ville est extrêmement lente et inefficace. J'aimerais donc vous poser la question suivante: comment se fait-il que les travaux de fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre n'aient pas été effectués pendant les vacances, puisqu'on apprend maintenant que ça pourrait être fait en un mois? Merci.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Je tiens à rappeler que la motion M-1709 a été votée le 28 juin dernier. Vous n'êtes pas sans savoir que, durant les mois d'été – particulièrement en juillet et en août – beaucoup de personnes partent en vacances et que certaines entreprises ferment pendant cette période. Selon la loi sur les marchés publics, il s'agissait de donner un maximum de chances aux entreprises que la Ville consulte et de pouvoir les interroger. Bien sûr, on peut toujours aller beaucoup plus vite... Il n'en demeure pas moins qu'avec le ralentissement des activités durant l'été et la nécessité de déposer une demande d'autorisation de construire, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, on n'aurait pas fait beaucoup plus vite en agissant pendant les vacances, à vue de nez.

Cela étant, dès la rentrée – et même un petit peu avant – les services avaient déjà commencé à réfléchir pour voir comment faire. Nous avons procédé à un certain nombre de consultations afin de mettre sur pied ce projet de barrière provisoire. C'est un processus qui prend tout de même un peu de temps, même si cette barrière est provisoire, compte tenu du fait qu'il faut respecter les marchés publics, mais aussi consulter le département de M^{me} Kitsos et déposer une demande d'autorisation de construire, puis obtenir cette autorisation.

M. John Rossi (PLR). Ma question s'adresse à M^{me} la maire Marie Barbey-Chappuis. Suite à l'aménagement du quai des Bergues cet été, il n'y a plus de voitures ni de cyclistes à cet endroit. Très bien... Pour les voitures, ça a très bien fonctionné mais, pour les cyclistes, ce n'est pas vraiment le cas, puisqu'ils continuent à circuler sur ce quai, certains même à tombeau ouvert. Ma question est la suivante: Madame la maire, avez-vous fait de la prévention – sans parler d'interdictions ni d'amendes – pour apprendre aux cyclistes la signification des panneaux situés aux deux extrémités du tronçon concerné? Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Oui, nous avons fait de la prévention durant tout le mois de juillet. A partir du mois d'août, nous avons commencé la répression et plus

d'une centaine d'amendes ont été infligées aux contrevenants. La police municipale a été très active en la matière. Nous avons d'ailleurs reçu des messages peu sympathiques de certains cyclistes qui nous reprochaient de les avoir amendés. Mais oui, nous avons d'abord fait de la sensibilisation et ensuite nous avons imposé des sanctions.

M^{me} Paule Mangeat (S). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Madame la maire, pouvez-vous nous faire un bilan de la situation aux Pâquis? J'entends par là un bilan de la situation concernant le crack autour du préau de l'école de Pâquis-Centre et les actions menées par la police municipale cet été.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Il est difficile de faire un bilan de la situation sur le crack aux Pâquis en moins d'une minute dans le cadre des réponses aux questions orales. Vous me pardonnerez, mais ça me paraît vraiment difficile – d'autant plus que je crois que des points urgents seront traités tout à l'heure sur cette problématique, j'imagine donc qu'on aura l'occasion d'en parler longuement.

Ce que je peux vous dire, c'est que la police municipale, comme elle s'y était engagée, était présente tous les jours à l'entrée et à la sortie des classes de l'école de Pâquis-Centre, et cela, depuis la rentrée scolaire. Elle continuera à le faire en tout cas jusqu'à la fin du mois de septembre, en collaboration avec la police cantonale. Un bilan sera ensuite tiré de ces actions. Voilà ce que je peux vous dire, du point de vue de la police municipale.

Le travail en réseau existait d'ailleurs déjà avant et il se poursuit. Les contacts avec le directeur de l'école ont toujours existé, mais ils se poursuivent, bien évidemment. En ce qui concerne plus largement la situation par rapport au crack, comme vous le savez, la police municipale n'a pas de compétences en matière de lutte contre le deal. Sur ce point-là, je ne peux donc pas vous faire un bilan de la situation. En tout cas, les engagements qui avaient été pris par la police municipale ont été tenus, c'est ce que je peux vous dire ce soir.

M^{me} Olivia Bessat-Gardet (S). Ma question s'adresse à la magistrate Marie Barbey-Chappuis, en charge du département de la sécurité et des sports. Madame la maire, les crises s'enchaînent et n'ont pas vocation à s'arrêter, semble-t-il: Covid-19, Ukraine, problèmes d'approvisionnement en énergie, problèmes liés au climat... Enfin bon, bref, je m'arrête là, sinon personne ne va dormir cette nuit! La question que je vous adresse est la suivante, Madame la maire: qu'est-ce qu'on

fait, en Ville de Genève, en termes de préparation et de réponse à ces crises? Et plus particulièrement: quelle est la vision d'avenir pour la protection civile de la Ville de Genève, dans cette réponse et dans la préparation aux crises – notamment du point de vue de sa gouvernance et de son articulation, dans sa coopération avec le Canton? Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M. Gazi Sahin (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Perler, mais je crois que M^{me} la maire pourra aussi répondre. Elle porte sur un bref bilan concernant la canicule de l'été. En effet, Madame la magistrate, je vous avais posé une question à ce sujet au début du mois de juin. Mon collègue Vert Denis Ruyschaert avait d'ailleurs fait de même. Cette question concernait la canicule qui nous attendait alors et les dispositifs que la Ville de Genève se préparait à mettre en place pour y faire face. Est-ce que vous pourriez déjà nous faire un bref bilan dans ce sens, sur ce que la Ville a fait cet été? Merci.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M^{me} Anne Carron (LC). Ma question s'inscrit dans le sillage de celle de M. Sahin, mais elle s'adresse à M^{me} Kitsos. Elle concerne le dispositif qui a été mis en place à l'intention des aînés durant la canicule cet été. La chaleur, on le sait, a été particulièrement éprouvante et le dispositif très bienvenu. A ce stade, est-il possible d'en savoir plus sur ce qui a été fait et, surtout, sur le volume des sollicitations de la part de cette population? Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse au Conseil administratif. Elle concerne la résiliation du bail des habitants de la villa située au 24, chemin de la Petite-Boissière, habitat collectif avec un bail associatif. C'était la solution proposée aux personnes logeant à la villa Freundler lors de sa rénovation: la Ville avait alors loué une villa au chemin de la Petite-Boissière qu'elle leur sous-louait.

Les locataires paient un loyer de 4500 francs. Cette villa se situe dans un plan localisé de quartier (PLQ) que le Conseil municipal a validé en 2019 en votant la proposition PR-1337. A terme – pas immédiatement – des constructions y sont prévues. En attendant, plusieurs villas sont vides actuellement et deux ont récemment été détruites.

Ne serait-il pas préférable laisser les locataires dans cette villa jusqu'au démarrage des travaux, plutôt que de s'acharner en démarches juridiques? Mesdames et Messieurs les membres du Conseil administratif, comptez-vous mettre ces personnes à la porte à la fin du mois de décembre, alors que la Ville a toujours cherché à éviter ce type de pratique? Ne pensez-vous pas qu'une médiation serait plus appropriée? Souhaitez-vous récupérer cette villa pour une autre utilisation, alors qu'elle est vouée à être démolie dans un avenir proche? Merci.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement.

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Moi, je pose la même question que M^{me} Studer. Ce que je trouve extrêmement dommage, c'est qu'il s'agit quand même d'un collectif de jeunes, or nous connaissons la grande pénurie de logements qu'il y a actuellement. Je trouve totalement inacceptable de virer – passez-moi le terme, mais c'est exactement ça! – des locataires qui paient, qui s'entendent bien ensemble.

Nous avons à la rue de Saint-Jean une villa elle aussi vouée à la destruction, qui est actuellement occupée. Ça voudrait dire que, si on résilie le bail des locataires de la villa de la Petite-Boissière, on devra faire la même chose à Saint-Jean? Je trouve ça vraiment dommage! On sait très bien que la villa de Saint-Jean sera vouée à la destruction. Il y en a deux, d'ailleurs, dont l'une a déjà été évacuée en raison de problèmes de sécurité, malheureusement. La villa qui est juste à côté est actuellement louée à des familles.

Quant à celle de la Petite-Boissière, je sais que ses locataires ont essayé de trouver un arrangement direct avec la Société privée de gérance (SPG), qui a refusé, car elle préfère que ce soit traité avec la Ville de Genève. Je trouve dommage de laisser une villa vide... A moins que le Conseil administratif ait un projet dont personne n'est au courant, sachant que cette villa resterait vide ces prochaines années, ou qu'il veuille la détruire. Merci.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M. Théo Keel (S). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble et plus particulièrement à M^{me} Frédérique Perler, étant donné que le Service de l'énergie fait partie de son département, si je ne me trompe. Un plan d'économies d'énergie a été annoncé. Je souhaiterais connaître plus exactement les mesures qui en font partie, par exemple en termes de baisse de chauffage: jusqu'à quelle température va-t-on baisser le chauffage? Et quelles conséquences auront ces mesures sur les infrastructures municipales? Je pense notamment aux infrastructures sportives et culturelles. Merci.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Je suis navrée, mais il est un peu prématuré de vous répondre maintenant. Je sais qu'il y a beaucoup de bruits qui courent et de rumeurs sur les mesures qui seront prises par la Ville de Genève... Je vais quand même vous donner les informations suivantes.

La Ville travaille sur trois plans différents. Le premier a consisté à sécuriser l'approvisionnement en énergie pour l'année 2023. Cela a été exécuté, vous le découvrirez dans le projet de budget 2023 que vous avez sur vos tables.

Deuxièmement, il s'agit de se préparer aux mesures qui pourraient être édictées par la Confédération dans le cadre de son Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise, dite «plan OSTRAL» selon son acronyme. Sur ce plan, le Conseil administratif a validé la formation d'une task force. C'est donc en cours.

Le troisième élément est l'évaluation des mesures que la Ville de Genève pourrait prendre concernant son patrimoine bâti, son patrimoine administratif et toutes les prestations qu'elle délivre, avec un objectif très clair: éviter de diminuer les prestations que nous délivrons actuellement. Cela concerne le social, le sport, les musées, toutes les activités, ainsi que l'administration de la Ville de Genève. Le Conseil administratif est dans l'attente d'une note en cours de préparation auprès du Service de l'énergie, qui devrait nous arriver pour mi-septembre. Nous pourrions alors valider un certain nombre de mesures que le Service de l'énergie proposera, en concertation ensuite avec les autres départements. Voilà où nous en sommes.

Le Service de l'énergie et le département des finances, de l'environnement et du logement ont consacré beaucoup de temps à organiser de concert ces trois séquences, afin de se préparer à d'éventuelles pénuries d'énergie – puisque c'est une obligation de nos collectivités publiques et que c'est la moindre des choses, face à cette situation. Nous avons donc consacré beaucoup de temps à nous préparer et nous sommes tout à fait dans les temps pour être prêts à fin octobre ou à fin novembre. Mais les mesures dites simples, comme bêtement d'éteindre la lumière en sortant d'une pièce, seront proposées prochainement.

Parallèlement, pour compléter mon propos, vous verrez – toujours dans le projet de budget 2023 que vous venez de recevoir – qu’au début du budget de chaque département figurent ses objectifs respectifs pour l’année 2023. Et vous découvrirez que, pour le département que je préside, j’ai mis un focus sur l’énergie, avec – en plus des propositions d’économies d’énergie – les mesures que je vous propose pour l’année prochaine en vue d’être plus autonomes en matière d’énergie, c’est-à-dire d’en produire davantage nous-mêmes, par exemple au moyen de panneaux solaires, de réseaux de chaleur à distance, etc. Je vous laisse découvrir dans le projet de budget 2023 ces éléments que je préciserai volontiers en commission.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère administrative. Je vous rappelle que dans cette enceinte nous ne vivons pas dans un autre espace-temps... Une minute ici, c’est l’équivalent d’une minute à l’extérieur! Donc c’est une minute par question et deux minutes par réponse! Je vous remercie.

M^{me} Oriana Brücker (S). Ma question s’adresse à M^{me} Frédérique Perler, pour changer... Elle concerne un objet que nous avons traité à plusieurs reprises au sein du Conseil municipal, à savoir la friche qui se trouve derrière l’Alhambra. Il existe un projet de construction d’un logement en coopérative pour cette friche. Le Conseil municipal avait déjà voté un crédit d’environ 2 millions de francs pour lancer un concours – c’était en 2010, à la faveur de la proposition PR-713. Une pétition de l’Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) pour relancer le projet, la pétition P-341, avait été renvoyée au Conseil administratif par le plénum en 2019. Un appel d’offres a été lancé en 2020, l’interpellation écrite IE-108 a été déposée en avril 2022 et elle n’a toujours pas reçu de réponse. On vous a posé une question orale à ce sujet au mois de juin dernier, Madame Perler, et vous nous avez répondu que le Conseil administratif traiterait ce dossier durant l’été – donc en juillet-août de cette année. Ma question est la suivante: avez-vous traité ce dossier? Avez-vous une réponse? Qu’entendez-vous faire sur cette friche? Merci.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, je tiens à vous rassurer: le Conseil administratif a traité ce dossier durant l’été et a validé la formule d’un appel à projets. Mes services sont en train de le rédiger pour le soumettre au Conseil administratif et, ensuite, lancer cet appel.

M. Christian Steiner (MCG). Ma question s'adresse à la conseillère administrative Perler. Je dois malheureusement revenir sur les événements du 22 juin dernier aux Pâquis et notamment sur la question posée lors de la séance plénière du 5 juillet, qui est restée sans réponse. J'avais demandé qui avait effectué les marquages sur la chaussée servant à délimiter la zone à dégrapper. Le rapport Junod répond très partiellement, au point 5.10.1, que «la zone avait été marquée par une entreprise spécialisée, conformément à la permission obtenue». Ma question est donc la suivante: quelle entreprise a effectué les marquages verts de la zone à dégrapper? Et, surtout, qui a pris en charge les honoraires de cette entreprise? Merci!

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M. Manuel Zwyssig (S). Ma question s'adresse au conseiller administratif Alfonso Gomez, président cette année de CAP Prévoyance, l'institut de prévoyance professionnelle des employés de la Ville de Genève – entre autres. Monsieur le président du conseil de fondation, beaucoup de couples – avec ou sans enfants – décident de s'unir sans faire appel à l'institution du mariage. Depuis 2005, le législateur fédéral autorise toutes les fondations qui souhaitent modifier leur règlement dans ce sens à prévoir le concubin comme bénéficiaire de prestations en cas de décès du bénéficiaire inscrit. Déjà, est-ce que vous êtes au courant de cette possibilité? Ensuite, est-ce que vous souhaitez – peut-être – proposer au conseil de fondation de CAP Prévoyance de faire usage de cette possibilité en modifiant son règlement, comme l'ont d'ailleurs fait beaucoup d'instituts de prévoyance privés de ce pays et de ce canton? Je vous remercie pour votre réponse.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. M. Alfonso Gomez vous répondra demain.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Frédérique Perler. J'ai évidemment été assez déçu des réponses apportées par rapport aux événements du 22 juin dernier aux Pâquis. Je suis resté sur ma faim – c'est le cas de le dire, heureusement qu'il y a le repas tout à l'heure! On n'a aucune réponse, ni dans le rapport Junod ni dans les réponses du Conseil administratif, en ce qui concerne les responsabilités à l'intérieur du département concerné. Je ne crois pas

que ce que j'ai entendu tout à l'heure va apporter une quelconque réponse à cela. J'attends donc, de la part de la conseillère administrative Perler, des réponses précises concernant les responsabilités à l'intérieur de son département.

Comment ça s'est passé? Qui a pris des décisions? Qui n'en a pas pris? Comment a été définie l'échelle des responsabilités? Aucune réponse n'a été apportée là-dessus, pas même dans le rapport Junod qui «exonère» finalement le département de toute responsabilité – je mets ça entre guillemets. En tout cas, il ne les a pas étudiées, il dit que ce n'est pas dans son mandat. Par contre, il a évidemment chargé les deux associations, actif-traffic et SURVAP, de toutes les responsabilités... Merci par avance de votre réponse, Madame Perler.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, je suis navrée que vous considériez qu'aucune réponse précise n'a été apportée. Cela étant, si vous avez bien écouté ce que j'ai déclaré en début de séance à la suite des propos de M^{me} la maire, j'ai donné à la codirection de mon département le mandat d'entendre les personnes concernées et de prendre toutes les mesures qui seraient appropriées, dans le cas d'espèce, d'ici à la fin de l'année. Il est donc bien trop tôt pour vous répondre, si tant est qu'il y ait des réponses précises à vous apporter.

M^{me} Fabienne Beaud (LC). Ma question s'adresse à M^{me} Perler. Elle concerne l'espace d'accueil et de consommation à moindres risques Quai 9. Cet été, nous avons pu lire dans la presse que Quai 9 serait peut-être déplacé en face du cycle d'orientation de Montbrillant. Je sais que cela relève d'une compétence cantonale, mais cet espace est installé sur le territoire de la Ville et j'aimerais savoir, Madame la magistrate, si vous avez pris langue avec le département cantonal concerné pour savoir s'il n'y aurait pas des possibilités de déplacer Quai 9 ailleurs. Merci.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. Oui, en effet, j'ai pris langue avec l'Etat de Genève, qui est en charge de cette politique publique, afin de trouver une solution. Comme j'ai eu l'occasion de le dire – même à la presse – l'éventuelle implantation de Quai 9 sur la parcelle de Montbrillant n'était qu'un projet, et aucunement une décision de la part du Conseil administratif. Maintenant, il va falloir que l'Etat de Genève examine les terrains à sa disposition dans le périmètre afin de trouver une implantation pour Quai 9, compte tenu du fait que cette institution est extrêmement importante pour la politique des quatre piliers menée à Genève en matière de drogue. Dans cet objectif, le Conseil administratif

a annoncé au Conseil d'Etat qu'il allait le solliciter pour créer un groupe de travail réunissant l'association Première ligne, qui s'occupe de Quai 9, le Canton de Genève et la Ville de Genève.

M^{me} Christel Saura (S). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis. Une fan zone sera donc installée par l'agence Nepsa sur la plaine de Plainpalais pour la Coupe du monde de football au Qatar. D'une part, sur quel type d'accord et de contrat et selon quelles modalités les autorisations ont-elles été données? D'autre part – et surtout –, est-ce que les préoccupations et questions éthiques ont été soulevées, largement débattues et clarifiées lors des discussions? Merci.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci pour votre question, Madame la conseillère municipale. L'agence Nepsa exploite la fan zone sur mandat du Conseil administratif, après avoir remporté un appel à projets – c'était en 2016. Cet appel à projets portait sur trois événements sportifs: la Coupe du monde de football 2018, l'Eurofoot 2020 et la Coupe du monde de football 2022. La fan zone de l'Eurofoot 2020 a été annulée en raison du Covid-19. L'édition 2022 de la Coupe du monde est donc très attendue par le public.

Cela étant, oui, c'est vrai: il y a régulièrement des polémiques sur les pays hôtes des grands événements sportifs. Mais je crois que les personnes qui se rendent dans une fan zone regardent un match de foot et partagent des moments de convivialité. Dans une ville internationale comme Genève, je pense qu'il est important qu'il y ait des événements comme celui-là, également pour que les communautés se rencontrent et partagent certaines émotions ensemble. Mais ça ne signifie absolument pas que les personnes qui se rendent dans une fan zone soutiennent le régime du pays organisateur de la Coupe du monde! Voilà ce que je peux vous dire à ce sujet.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} la maire, Marie Barbey-Chappuis. Elle concerne la plage des Eaux-Vives. Suite à une série de vols subis par des baigneurs sur la plage des Eaux-Vives ces derniers jours et ces dernières semaines, serait-il possible d'intégrer aux vestiaires quelques casiers pour que les nageurs et les nageuses puissent y mettre leurs valeurs en sécurité? Je sais que l'idée de cette plage était celle de la convivialité et qu'il ne devait pas forcément y avoir de locaux fermés à clé, mais là, à la fin du mois d'août, c'était un peu la série... Notamment les matins à 7 h 20, précisément! Je vous remercie d'avance pour votre réponse, Madame la maire.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Ecoutez, madame la conseillère municipale, je peux transmettre ces éléments à la police municipale et déjà la rendre attentive à cette problématique, pour qu'elle renforce peut-être les patrouilles aux heures où il y a du monde sur la plage des Eaux-Vives. Toutefois, ça reste une plage publique sans surveillance. Si on commence à y installer certaines infrastructures, il faudra vite en mettre énormément pour répondre aux besoins. Comme vous l'avez dit, l'objectif était quand même d'avoir un espace qui soit le plus libéré possible, pour permettre aux baigneurs de se prélasser sur cette plage. L'intention n'était donc pas d'avoir des aménagements lourds en dur. Néanmoins, en tout cas au niveau de la sécurité, on peut rendre la police municipale attentive à cette problématique.

M. Jean-Luc von Arx (LC). Ma question s'adresse à M^{me} Perler. Les citoyens constatent un manque de places de parking à peu près partout en ville, dans tous les quartiers. En ce qui concerne les deux-roues motorisés ou électriques, notamment, plusieurs courriels et autres informations circulent sur les réseaux sociaux pour exprimer l'étonnement des gens devant l'absence de développement des places de stationnement en surface.

Je voulais donc vous demander, Madame Perler, si vous aviez l'intention d'aménager davantage de places de parking en surface pour ce genre de véhicules. On peut d'ailleurs se dire la même chose pour les vélos également. En effet, les véhicules de ce type sont de plus en plus stationnés dans la rue et même parfois amendés, parce qu'ils ne sont pas stationnés au bon endroit. Il y a un cruel manque de places de parking pour les deux-roues en particulier. Comment envisagez-vous les choses, notamment par rapport aux places à créer en surface? Je vous remercie de votre réponse.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M^{me} Dorothée Marthaler Ghidoni (S). Ma question s'adresse à M. Alfonso Gomez. Le Collectif Beaulieu devra quitter temporairement ses locaux, afin que ceux-ci soient adaptés aux normes en vigueur et qu'ils répondent mieux aux besoins des différentes associations composant ce collectif. Dans le but de préparer son déménagement et afin de se coordonner, le Collectif Beaulieu aurait besoin d'un calendrier de mise en œuvre de cette opération. D'où mes questions: quand ce calendrier de mise en œuvre sera-t-il communiqué au Collectif Beaulieu? Et quand la Ville le conviera-t-elle à une réunion pour discuter de ce déménagement temporaire? Merci.

La présidente. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M^{me} Maryelle Budry (EàG). J'ai une question pour M^{me} Kitsos. Existe-t-il en Ville de Genève des appartements d'urgence à disposition des habitants qui ont subi un sinistre, comme un incendie de leur appartement? Cela existe en Ville de Carouge, je le sais, mais je voulais savoir si c'était aussi le cas à Genève.

M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative. C'est l'Unité logement temporaire qui se charge de cette problématique. La Ville a un peu plus de 80 logements qu'elle peut mettre à la disposition des habitantes et des habitants. En ce qui concerne les critères, il est vrai qu'on cible vraiment les personnes qui sont en situation de précarité. C'est l'un des facteurs déterminants pour l'attribution de ces logements. Mais il est évident qu'on a envie de développer l'Unité logement temporaire, puisque la situation du logement à Genève est catastrophique, notamment en raison de la spéculation immobilière très importante.

M. Amar Madani (MCG). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire de Genève et conseillère administrative en charge du département de la sécurité et des sports. Elle concerne les stands de glaces. Madame la maire, la presse nous a appris que le bail de ces stands arriverait à échéance à la fin de cette année et qu'un nouvel appel d'offres pour une nouvelle exploitation se dessinait à l'horizon. Ma question est la suivante: quelles garanties de transparence offrez-vous aux éventuelles candidatures? Y a-t-il une volonté d'encourager les candidatures féminines? Il semblerait en effet que les anciens exploitants soient en majorité masculins...

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. La Ville de Genève travaille actuellement au réaménagement des quais de la rade, or les pavillons de glaciers sont en bout de course, dirais-je. Nous avons effectivement indiqué aux exploitants, en juin dernier, que les baux ne seraient pas prolongés et qu'ils prendraient fin le 31 octobre. Cela étant, les glaciers ont toujours la possibilité de solliciter une prolongation de leur bail auprès de la Commission de conciliation en matière de baux et loyers. Certains d'entre eux l'ont fait, je crois.

Pour la suite, les critères sont tout à fait transparents. Nous n'avantageons pas nécessairement les candidatures féminines, il s'agit plutôt de critères basés sur

l'expérience dans le domaine de la restauration, la qualité esthétique du projet et la carte proposée. C'est tous ces critères-là que nous prenons en compte pour attribuer ces baux. Il y a toujours – je vous dirai demain si je me trompe – un jury qui délibère sur la base d'une grille d'évaluation et qui soumet ensuite le résultat de sa délibération au Conseil administratif ou, en tout cas, au magistrat chargé du département concerné. Mais tout ça se fait avec transparence.

M. Olivier Gurtner (S). Ma question s'adresse à M^{me} Perler. Cet été, les chantiers de la Ville ont été suspendus par l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) en raison de la canicule. En effet, les ouvriers travaillaient par une très forte chaleur avec des matériaux pouvant dégager jusqu'à 170° C, ce qui mettait en danger leur santé. Pensez-vous, Madame la magistrate, que les chantiers de l'été prochain seront encore possibles? Quelle stratégie compte mettre en place votre département pour appliquer des règles et un suivi très clairs qui permettent le soutien de la sécurité des travailleurs et travailleuses? Merci.

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Monsieur le conseiller municipal, la Ville octroie des mandats à des entreprises et s'assure, lors de l'octroi de ces mandats – en particulier à travers des offres de marchés publics – que les entreprises respectent un certain nombre de règles, dont par exemple celle de ne pas sous-traiter ou de ne pas se permettre des pratiques qui ne sont pas autorisées. On s'assure ainsi du respect *a minima* de règles liées aux conventions collectives de travail (CCT) sur les chantiers. Vos questions seraient donc plutôt à adresser aux entreprises qui exercent sur la voie publique ou dans le bâtiment, pour savoir de quelle manière elles procèdent, quels plans d'action elles ont mis en place, quelles stratégies elles ont adoptées afin de protéger leurs collaborateurs, c'est-à-dire les ouvriers de chantier, face à la canicule.

Vous aurez pu observer que cet été, comme vous l'avez très justement relevé, certains chantiers ont été arrêtés – mais ce n'est pas du fait ni de la responsabilité de la Ville de Genève. La responsabilité de la Ville de Genève s'exerce au niveau des marchés publics et consiste à s'assurer que les entreprises respectent les CCT, paient les charges sociales, etc. J'espère avoir répondu à votre question, Monsieur le conseiller municipal.

M. Luc Barthassat (HP). Ma question s'adresse à... ne tremblez pas, Madame Barbey-Chappuis, c'est à M^{me} Perler que je m'adresse aujourd'hui! Ma question concerne, bien entendu, le dégrappage de bitume du mois de juin aux

Pâquis. On a entendu parler du fameux devis de 4000 francs pour la remise en état de la chaussée. J'aimerais savoir si ce devis correspond au prix du bitume au mètre carré qui a été appliqué durant l'année dans le cadre d'autres devis et d'autres travaux, déjà faits ou à venir. Merci beaucoup.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M. Pierre Scherb (UDC). Ma question s'adresse à M^{me} la conseillère administrative Perler. Elle concerne l'école de Pâquis-Centre. Madame la magistrate, j'ai appris ce soir avec soulagement que vous vouliez rapidement fermer le préau de cette école. J'avais déjà demandé au Conseil administratif de le faire en 2016, en déposant la motion M-1244 cosignée par tous les membres de l'Union démocratique du centre.

Vous nous dites maintenant que vous réfléchissez pour voir si la clôture doit être d'une hauteur de 150 ou 180 cm. Vous m'excuserez, mais 150 cm, ça me semble une blague! Il y a actuellement une clôture de 120 cm autour de ce préau et elle n'empêche personne de pénétrer à l'intérieur. Trente centimètres de grillage supplémentaires ne le feront pas non plus! A l'école de Sécheron, il y a une clôture de 3 ou 4 m de haut, et là, effectivement, c'est efficace. Ma question est donc la suivante: voulez-vous vraiment dépenser 60 000 francs pour une clôture qui ne servira probablement à rien?

M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative. Tout d'abord, Monsieur le conseiller municipal, il ne s'agit pas d'un montant de 500 000 francs pour une clôture «qui ne servira à rien», pour reprendre vos propres termes, puisque le coût de cet aménagement sera d'environ 60 000 francs. (*Remarque.*) Ah, pardon! Ensuite, cette dépense sur le budget courant de mon département correspond en fait à une mesure provisoire pour répondre à l'urgence, parce que cela est tout à fait possible.

En ce qui concerne la hauteur de la barrière, vous avez donné votre point de vue mais, avant de lancer des travaux, le département attend le point de vue du Service des écoles et institutions pour l'enfance, sachant que ce sont des barrières dont on ne peut pas choisir la hauteur à volonté, car c'est du préfabriqué, si vous voulez; ce sont des rouleaux de barrières de jardin. Nous consultons donc le Service des écoles et institutions pour l'enfance et ça prendra quelques jours encore, avant d'avoir sa réponse pour lancer l'appel de gré à gré. C'est le seul élément qui nous manque.

M. Valentin Dujoux (Ve). Ma question s'adresse à M^{me} Marie Barbey-Chappuis et vise à prolonger la question de ma collègue Christel Saura sur la fan zone de Plainpalais lors de la Coupe du monde de football. Au vu des menaces réelles pour cet hiver, d'un point de vue climatique et énergétique, je voulais savoir si le Conseil administratif était vraiment à l'aise avec la tenue de cette manifestation, alors qu'on demande des efforts d'économie d'énergie aux habitants, aux collectivités et aux entreprises. Vous avez dit dans votre réponse précédente, Madame la maire, que les personnes qui se rendent dans une fan zone ne soutiennent pas forcément le régime du Qatar. C'est vrai, c'est d'ailleurs pour ça qu'il y aura même des appels au boycott. Je voulais cependant savoir si le Conseil administratif était à l'aise avec la tenue de cette manifestation, alors que la question des droits humains est une priorité en Ville de Genève.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, maire. Je crois que ça fait quatre questions en une... mais je vais essayer de les prendre l'une après l'autre. S'agissant de l'aspect environnemental, les organisateurs de la fan zone sont conscients de leur responsabilité, notamment en matière de chauffage. La grande tente ne sera pas chauffée, en dehors des structures qui doivent l'être pour des raisons de sécurité. Seule la tente de restauration, qui est d'une capacité plus petite, le sera.

Cela étant, en ce qui concerne la potentielle pénurie énergétique, comme l'a dit M^{me} Perler, une task force a été créée au sein de la Ville de Genève et elle réunit tous les services; cet élément doit y être abordé parmi d'autres. On ne sait pas aujourd'hui si les manifestations publiques, les divertissements et toutes les activités qui relèvent de l'industrie des loisirs seront touchés par cette pénurie et si des directives fédérales ou cantonales seront promulguées. La Ville suivra bien évidemment les directives qui lui seront données et réfléchira aussi à ces questions dans le cadre de la task force qui a été mise en place pour réfléchir à tout cela.

Pour le reste, je crois que j'ai déjà répondu à votre question, Monsieur le conseiller municipal. On n'a pas abordé ce dossier au sein du collège. Comme je l'ai dit, le mandat lié à l'appel à projets pour la fan zone a été attribué en 2016 et c'est une fan zone pour regarder des matches de foot. On me dit souvent que Genève est une ville morte... C'est particulièrement le cas au mois de novembre. Il s'agit d'une manifestation où les communautés, surtout dans une ville internationale comme Genève, peuvent se réunir et partager des moments ensemble. Voilà ce que je peux vous dire à ce sujet.

M. Denis Ruyschaert (Ve). Bonjour! En quoi le projet de budget 2023 de la Ville de Genève renforce-t-il la sauvegarde de la biodiversité et la lutte contre le changement climatique? Que fait la Ville en plus, par rapport à 2022? Cette

question s'adresse à Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge des sciences... pardon, des finances! Rappelons deux choses. La première, c'est que la biodiversité s'effondre et que le climat surchauffe, or le projet de budget vient d'être déposé il y a juste une semaine. Deuxièmement, rappelons qu'en Suisse tous les billets de banque représentent la vie: il y a les papillons sur les billets de 20 francs et les pissenlits sur les billets de 50 francs. Donc on a beaucoup d'espoir de transformer la vie à travers des billets de banque... Merci beaucoup.

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Les détails seront évidemment traités en commission, une fois que le plénum aura accepté – s'il l'accepte – d'y renvoyer le projet de budget 2023.

Sachez déjà que les grandes mesures prévues sont les suivantes. Je mentionnerai d'abord le maintien des investissements à 180 millions de francs; c'est important, parce que la quasi-intégralité de ces investissements répond à l'urgence climatique. Vous savez qu'il y a des renforcements en matière de canopée – je vous le répète, puisque cela a déjà été dit en commission. Nous avons planté massivement, il faut maintenant entretenir ces nouveaux arbres. Et puis, il y a la task force, pour l'appeler ainsi, qui s'occupe de la Stratégie climat. Un certain nombre de postes additionnels ont été prévus, mais il y aura aussi, comme on aura certainement l'occasion d'en reparler, des postes déjà existants qui se concentreront davantage sur les objectifs de cette Stratégie climat.

Il ne faut donc pas seulement évaluer les mesures prévues en termes quantitatifs, mais également considérer la façon dont le bateau est dirigé par l'exécutif, dirais-je. La Stratégie climat est évidemment une priorité en matière de choix stratégiques du Conseil administratif. Mais cela, vous le verrez évidemment de manière beaucoup plus complète en commission des finances et dans les commissions spécialisées, lors des différentes auditions. Je vous remercie.

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). Ma question s'adresse au membre du Conseil administratif qui s'occupe du climat dans cette salle... C'est une question d'urgence climatique un peu spontanée, sur la température que nous devons subir ici. Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, moi, je suis venue aujourd'hui avec une petite tenue de fin d'été – d'été indien. J'ai pris un pull pour siéger dans la salle et je vais l'enlever au moment de sortir. Nous avons appris que nous faisons face à une grave crise énergétique, que le prix de l'énergie allait augmenter de plus en plus, que nous devrions y mettre les millions nécessaires en les ajoutant dans notre budget.

La question est de savoir comment il se fait que cette salle soit climatisée et qui a décidé de faire du froid en été, alors que je pense que le problème principal est plutôt de maintenir le chaud en hiver! Avant de prévoir des coupures de chauffage en hiver, pourriez-vous gérer la température dans cette salle, Mesdames et Messieurs les magistrats? Nous avons un devoir d'exemplarité. Il faut que la climatisation soit interrompue lors des séances où nous n'en avons absolument pas besoin. Je vous remercie.

Des voix. Bravo! (Applaudissements.)

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. Merci pour votre déclaration qui n'est pas une question, Madame la conseillère municipale. Je suis navré de vous dire que cette salle appartient au Canton... C'est donc à lui que nous adresserons, bien entendu, les récriminations dont vous nous avez fait part. Rassurez-vous, le Conseil administratif n'est pas responsable de tout – et pas non plus de la mort d'Henri IV! Je vous remercie.

M. Alain Miserez (LC). Bonsoir tout le monde! Ma question s'adresse à M^{mes} les conseillères administratives Kitsos et Perler. Elle concerne un article paru dans le *Genève Home Informations (GHI)* le mercredi 31 août 2022 et intitulé «Une rentrée en plein chantier». Cela concerne l'école des Allières. Mes questions sont les suivantes: quand la fin de ce chantier est-elle prévue? On a pu lire dans l'article en question que les travaux étaient censés être terminés pour cette rentrée. Ma deuxième question s'adresse plutôt à M^{me} Kitsos. Quand aura lieu le début des activités pédagogiques citées à la fin de l'article? Enfin, dernière question: par rapport à la problématique de l'aménagement des six containers pour les élèves, quelles autres mesures seront-elles prises et quand? Merci beaucoup.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Le Conseil administratif vous répondra demain.

M. Omar Azzabi (Ve). Ma question s'adresse au magistrat en charge de la culture et du numérique. Comme vous le savez, Monsieur le magistrat, il y a beaucoup de discussions aujourd'hui autour de la loi sur la culture et d'un récent rapport qui a été publié sur le système des arts de la scène en Suisse romande. Dans ce cadre-là, plusieurs artistes – notamment les artistes indépendants – se

posent actuellement des questions sur le fonctionnement des institutions théâtrales en Ville de Genève. Pouvez-vous confirmer ou infirmer le fait que certains directeurs et directrices d'institutions théâtrales genevoises ont dans leur cahier des charges l'interdiction de produire eux-mêmes des spectacles dans leur institution? Si tel est le cas, votre département aurait-il des chiffres ou des éléments à fournir aux élus de la Ville? Je vous remercie.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Merci pour votre question, Monsieur le conseiller municipal. Il faut replacer un peu ce débat dans son contexte. La Commission romande de diffusion des spectacles (CORODIS) – dont la Ville est membre, mais qui est surtout portée par les Cantons – a effectué cette étude sur mandat de la Conférence des chefs de service et délégués cantonaux aux affaires culturelles (CDAC), pour faire un point de situation.

Ce rapport est intéressant, parce qu'il pose un certain nombre de questions et les traite de manière aussi équilibrée que possible, disons, pour un mandataire indépendant. Il amène aussi un certain nombre de pistes de travail qui sont en soi intéressantes, notamment quant à la durabilité des spectacles. Il s'agit de contrer un peu une tendance qu'on a observée ces dernières années à Genève, tout comme ailleurs en Suisse romande et en Europe: on fait de plus en plus de spectacles qui durent de moins en moins longtemps. Résultat des courses: la réalisation des projets a un côté zapping – c'est malheureusement un trait de société – qui fait que l'offre augmente peut-être, mais qu'en réalité le public n'a même pas le temps de se former une opinion. Finalement, c'est aussi un gaspillage de ressources et de temps, puisqu'on ne donne même pas le temps à un spectacle d'être monté et joué correctement. Ça fait un certain temps qu'on discute avec nos directions, ici, pour freiner cette tendance sans mettre en cause la liberté artistique. Ce rapport confirme ce constat.

Le rapport lui-même n'a pas généré une très grande polémique, mais il y a eu un débat sur TV Léman bleu où un directeur de théâtre a fait des déclarations qui lui appartiennent, qui ont été en partie mal comprises et qui, elles, ont généré une polémique très forte.

Il faut rappeler que les institutions théâtrales sont, par définition, les principales pourvoyeuses d'emplois dans le secteur du théâtre, puisque la Comédie, le Grütli, le Théâtre Saint-Gervais, le Poche et toutes ces institutions – y compris les petites, comme le Théâtre du Galpon, la Parfumerie et bien sûr le Théâtre du Loup – montent des créations essentiellement locales avec des artistes du cru. Certes, il n'y a peut-être pas toujours assez de travail pour toutes et tous. Je rappelle aussi que les filières de formation des hautes écoles romandes produisent chaque année beaucoup de gens très talentueux et bien formés.

Nous-mêmes, d'ailleurs, sur un plan plus ponctuel, nous recevons de plus en plus de projets. Il y a une vraie question, un débat à mener afin de diminuer cette fameuse précarité reconnue pour une partie des artistes, tout en assurant une offre qui rencontre son public. Les directions de théâtre en général ne sont donc pas autorisées à produire elles-mêmes des spectacles ou, si elles en ont le droit, c'est une fois par saison – ça, c'est admis. Je n'ai pas les chiffres ici, mais ça dépend des structures. Je pense par exemple à Am Stram Gram et aux Marionnettes de Genève.

En tout cas, les nombreuses institutions théâtrales genevoises fournissent un effort colossal pour soutenir la création à Genève – et cela, grâce aux budgets que vous votez au Conseil municipal, Mesdames et Messieurs. On peut évidemment discuter de certaines modalités, mais il est faux d'opposer les institutions et les artistes indépendants. En revanche, il y a une vraie question à se poser sur la manière dont fonctionne ce domaine. On prépare une série de réunions avec les milieux concernés pour analyser ce qu'on peut tirer de ce rapport. Merci.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller administratif. La série des questions orales est terminée.

1300

SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 (après-midi)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Bon appétit!

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1216
2. Communications du Conseil administratif	1216
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1219
4. Rapport d'activité et comptes 2021 de la Fondetec (D-32.13)	1228
5. Pétitions.	1273
6. Questions orales	1273
7. Propositions des conseillers municipaux	1300
8. Interpellations	1300
9. Questions écrites	1300

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci